

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 29 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5079).

ÉDUCATION NATIONALE (suite)

Recherche et enseignement supérieur (suite)

MM. Guy Ducoloné,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Claude Birraux,
Jean-Hugues Colonna,
Jean-Claude Martinez,
Jean-Yves Le Déaut,
Georges Hage,
Michel Charzat,
Jean-Pierre Sueur, Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances.

MM. Jacques Valade, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur ; Roger-Gérard Schwartzberg, Yves Fréville ; rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur, Jean-Pierre Sueur.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Jean Maran, Francis Saint-Ellier, Henri Bayard, Jean-Hugues Colonna, Augustin Bonrepaux, Jean-Yves Le Déaut.

Rappel au règlement (p. 5097)

MM. Georges Hage, le président.»

Reprise de la discussion (p. 5097)

MM. Bruno Gollnisch, Michel Cointat, Bruno Bourg-Broc, Jean Bardet, Etienne Pinte, Eric Raoult, Yvan Blot, Jacques Legendre.

Etat B

Titre III (p. 5101)

Ameublement n° 178 de M. Martinez : MM. Jean-Claude Martinez, Yves Fréville, rapporteur spécial ; le ministre, Roger-Gérard Schwartzberg. - Rejet.

Adoption, par scrutin, du titre III.

Titre IV (p. 5102)

Amendement n° 24 de M. Descaves : MM. Pascal Arrighi, Jean Giard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche ; le ministre. - Retrait.

Adoption, par scrutin, du titre IV.

Etat C

Titre V (p. 5103)

Amendement n° 187 de M. Gollnisch : MM. Bruno Gollnisch, Jean Giard, rapporteur spécial ; le ministre. - Retrait.

Adoption, par scrutin, du titre V.

Titre VI. - Adoption par scrutin (p. 5103)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5103).

3. **Ordre du jour** (p. 5103).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (n^{os} 941, 960).

ÉDUCATION NATIONALE (suite)

II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Mes chers collègues, je souhaite que chacun fasse l'effort de respecter le temps de parole qui lui a été imparti !

La parole est à M. Guy Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, je n'ai guère de chance de parler ce soir car, cet après-midi, le président semblait avoir décidé de s'aligner sur le Gouvernement pour le temps de parole des orateurs. Il ne vous a pas transmis ses consignes. *(Sourires.)*

M. le président. Je ne suis pas tenu par une certaine discipline ! *(Nouveaux sourires.)*

M. Guy Ducloné. De toute façon, les temps de parole sont ainsi répartis que je ne dispose que de quelques minutes - même si vous voulez bien vous montrer tolérant - insuffisantes pour traiter d'un budget aussi vaste que celui de la recherche.

Heureusement, pour nos travaux parlementaires, nous avons le rapport très complet du rapporteur de la commission des finances, mon ami Jean Giard.

Monsieur le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, votre discours de cet après-midi, que j'ai bien écouté, m'a paru bien triomphaliste. Or, en dépit de vos accents de triomphe, monsieur le ministre, il est reconnu que la France consent un effort nettement moins grand que les autres pays industriels en matière de recherche.

Lorsque le Gouvernement prétend réagir à ce retard en privilégiant la recherche privée par des avantages fiscaux et des aides sans condition, il fait fausse route, je le crois. C'est là une lourde erreur qui ne tient pas compte de la situation réelle de nos entreprises. Ce sont les plus grandes parmi celles-ci qui profitent de la manne pour développer des recherches qui parfois existent déjà - et personne ne peut nous garantir que des crédits de recherche ne sont pas utilisés à d'autres fins, compte tenu de l'absence quasi totale de contrôle et de la non-application, dans la plupart des cas, de la disposition de la loi de 1982 prévoyant la consultation des comités d'entreprise.

Cette orientation vous conduit, monsieur le ministre, à laisser périliter ou à supprimer les organismes et les services qui contribuent à la liaison entre la recherche publique et les utilisateurs. De nombreux cas ont été déjà cités. Pardonnez-moi si je répète. On peut effectivement mentionner l'IRCHA, l'Institut national de la recherche chimique appliquée, de l'IFREMER, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, de l'A.F.M.E., Agence française pour la maîtrise de l'énergie ou du département de valorisation du C.N.R.S.

De plus, la disparition du centre d'études des systèmes et des technologies avancées est programmée - avec son éventuel remplacement par un organisme privé. La mission interministérielle de documentation industrielle, scientifique et technique, M.I.D.I.S.T., est supprimée et non remplacée. Quant au centre de documentation scientifique et technique du C.N.R.S., il est en voie de transfert dans des conditions qui portent un grave préjudice à ses capacités. Ainsi, des centres techniques associant partenaires privés et publics sont mis en pièce, tel celui des liants et des ciments.

Aussi je veux assurer les personnels de ces établissements du soutien total des députés communistes dans les actions qu'ils engagent ou pourraient engager pour le maintien et le développement des fonctions de ces organismes. Ceux-ci sont d'autant plus nécessaires et utiles que l'on connaît les réticences, déjà lointaines, il est vrai, manifestées par les industriels français pour prendre le risque - ils considèrent que c'en est un - de se lancer dans des programmes de recherche. Seul le profit immédiat, la plupart du temps financier, les intéresse. On le voit bien par les temps qui courent.

Vous proposez, monsieur le ministre, une forme d'aide, notamment aux petites et aux moyennes entreprises : mais pensez-vous qu'elle soit appropriée ? Nous, nous ne le croyons pas, pour au moins deux raisons. D'abord à cause de leurs réticences, dont je viens de parler ; ensuite parce que la recherche ne peut pas se mener de manière isolée ; elle ne peut pas être le fait de quelques chercheurs solitaires.

Si nous voulons atteindre l'objectif de 3 p. 100 du produit national brut consacré à la recherche, il convient de créer les conditions pour que les entreprises investissent en moyenne 5 p. 100 de leur chiffre d'affaires dans la recherche. A cet égard, ni les ordres ni les cadeaux fiscaux ne suffisent ! Les entreprises doivent être incitées à financer des efforts de recherche avec un maximum d'efficacité.

C'est pourquoi, au lieu d'être condamnés à disparaître, les organismes et les établissements de recherche, lieux de rencontre entre recherche et industrie, ou sources de documentation et de connaissance, devraient être multipliés et améliorés. Ils ont l'avantage d'offrir une capacité globale de recherche importante et la possibilité, en coopération avec une entreprise, de conduire un programme très pointu appuyé sur les capacités d'ensemble d'un organisme public.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Ducloné.

M. Jean-Claude Martinez. Ce n'est pas grave ! *(Sourires.)*

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, je vais conclure dans quelques instants.

M. le président. Je vous en remercie.

M. Guy Ducloné. De tels centres pourraient se développer dans les régions, autour de branches industrielles ou de projets précis. Ils constitueraient un excellent lieu de coopération entre organismes de recherche publics ou privés, des universités, des entreprises et des services de l'Etat. Bien gérés, ils seraient source d'efficacité technique et d'efficacité financière. Dans le passé, on en trouve des exemples.

On parle beaucoup, monsieur le ministre, et pas seulement vous, de la mobilité des personnels. A ce sujet, permettez-moi deux remarques.

Pour avoir des chercheurs qui acceptent la mobilité, il faut recruter des gens de haut niveau, et ne pas les obliger à consentir un sacrifice financier lorsqu'ils travaillent dans un grand organisme, comme c'est le cas : les salaires offerts actuellement dans la recherche publique, imitent, de plus en plus, qu'on le veuille ou non, le recrutement à cette catégorie nécessaire mais moins motivée.

En outre, lorsque la mobilité se réalise, quand les résultats sont acquis, ne donnez pas le mauvais exemple en jetant par dessus bord tout le travail effectué. Cet après-midi, on a parlé de la Compagnie générale de radiologie et de sa cession à l'American General Electric. Pourtant, la Compagnie de radiologie est un exemple rare. La coopération entre de grands organismes de recherche et l'industrie de l'imagerie médicale s'est réalisée. Or on est en train de la saborder sans prêter aucune attention aux hommes qui ont fait avancer des techniques au meilleur niveau mondial.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je vais donner un exemple. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Claude Martinez. Oh non !

M. Guy Ducoloné. Je me suis rendu récemment en délégation, au sujet de la Compagnie générale de radiologie, au ministère de l'industrie. On m'a répondu - pas à moi, à mon collègue - qu'il y avait une discussion au sein de Thomson. La Thomson voulait avoir le secteur « grand public », mais que pouvait-elle offrir en échange ? La Compagnie générale de radiologie ! La General Electric laisse le secteur « grand public » au demeurant bien équipé au Japon et aux Etats-Unis. En revanche, elle gagne le secteur de la Compagnie générale de radiologie, où nous sommes en pointe, très en avance par rapport à nos concurrents.

Après mon collègue Jean Giard, rapporteur de la commission des finances, je veux donc renouveler mon opposition au bradage des progrès et des hommes qui en sont les initiateurs : dans l'affaire de la Compagnie générale de radiologie, vous avez votre mot à dire, monsieur le ministre, pour qu'il y ait refus d'autoriser cette cession. C'est une question d'intérêt national !

Enfin, monsieur le ministre, et en guise de conclusion,...

M. Jean-Claude Martinez. Pourquoi ? Je vous en prie, continuez ! (*Sourires.*)

M. Guy Ducoloné. ... je vous dirai que les choix technologiques que vous faites ne sont pas les bons.

De même que le patronat, vous privilégiez les recherches à rentabilité immédiate, au détriment de ce qui vise à épargner les peines des hommes, à enrichir leur travail - cela est pratiquement inexistant.

M. le président. Monsieur Ducoloné, veuillez conclure !

M. Guy Ducoloné. La technologie, monsieur le président, monsieur le ministre, redevient un moyen d'exploitation des salariés, une source de profits, une arme contre l'humanité, alors qu'elle est avant tout culture, instrument d'appropriation de la nature par l'homme. La priorité budgétaire, la vraie priorité, n'est pas accordée à la recherche.

Autant de raisons qui conduisent le groupe communiste à rejeter la politique de recherche ainsi que les crédits que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Merci, monsieur le président.

M. le président. Mes chers collègues, je ne sais plus très bien qui donne le mauvais exemple pour les temps de parole !

En tout cas, je vous demande de respecter scrupuleusement le temps qui vous est imparti, même si la réglette lumineuse qui, à la tribune des orateurs, vous signale l'écoulement du temps, fonctionne en ce moment au ralenti - et M. Ducoloné en a profité. (*Sourires.*)

M. Guy Ducoloné. Elle n'était pas arrivée au bout, au moment où j'ai conclu ! (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. A partir de maintenant, je vais devoir me montrer intraitable ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

M. Jean-Claude Martinez. Il n'y a pas de raison !

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, pour dix minutes.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Par souci de courtoisie envers le successeur de mon successeur, j'aurais souhaité pouvoir être plus positif dans mes appréciations : mais force est de constater que, pour l'essentiel, c'est-à-dire quelques points exceptés, vous nous présentez, monsieur le ministre, un budget de routine, là où il aurait fallu un budget d'expansion et d'élan pour donner toutes ses chances à notre pays et à sa jeunesse.

Certes, pour votre défense, vous pouvez dire : « Je fais moins mal que mon prédécesseur ». Le 4 novembre 1986, j'avais alerté, ici même, M. Alain Devaquet sur le caractère évidemment insuffisant du budget de 1987 qu'il nous présentait - et qui marquait seulement une croissance de 3 p. 100 sur l'année précédente.

Les faits ont amplement confirmé ma mise en garde de l'automne dernier. En effet, l'I.N.S.E.E. estime aujourd'hui que le taux d'inflation sera proche de 3,5 p. 100 en 1987. Cela veut dire qu'en 1987, pour l'enseignement supérieur, sous l'égide M. Monory, pourtant expert en matière automobile, non seulement votre Gouvernement s'est mis au point mort mais, en outre, il a enclenché la marche arrière.

M. Jean-Yves Le Déaut. Très juste !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. L'année 1987 restera donc une année de recul et de régression des moyens consacrés à notre université.

C'est un singulier paradoxe, alors qu'à l'automne 1986 toute une génération a manifesté son attachement à l'expansion du système universitaire.

Aujourd'hui, vous nous présentez donc un projet de budget pour 1988, apparemment plus présentable car en progression de 5,3 p. 100. Mais cette progression ne doit pas faire illusion, tant elle est relative. En effet, elle tire sa force apparente de la faiblesse du budget antérieur, qui sert de base de comparaison pour la calculer, et elle marque surtout un rattrapage du retard pris en 1987. Tout cela donne ce « budget de routine » dont je parlais, là où nous aurions souhaité une politique volontariste et une grande ambition pour notre pays.

Monsieur le ministre, ce qui me frappe, c'est le contraste proprement saisissant entre les objectifs que vous affichez et les moyens que vous prévoyez. D'un côté, le Gouvernement reprend à son compte notre propre objectif de deux millions d'étudiants à l'horizon 2000, et il installe même solennellement une grande commission de réflexion baptisée « Demain, l'université ». Très bien. De l'autre côté, quand il s'agit de passer à l'acte, on a ce budget étriqué qui va freiner le développement, engagé avant 1986, du système universitaire.

Bref, en réalité, vous êtes grandiose dans la prospective quand il s'agit de l'an 2000 et pingre pour l'intendance, quand il s'agit du budget de 1988 ! Comment ne pas être frappé par cette discordance entre la majesté des objectifs et la frugalité des moyens ?

En fait, votre budget va freiner l'élan d'avant 1986 et mettre en cause la poursuite d'objectifs pourtant indispensables. J'en rappellerai simplement quatre qui formaient les axes principaux de la politique universitaire conduite avant mai 1986 : former davantage d'étudiants, développer le potentiel enseignant pour les accueillir, démocratiser l'enseignement supérieur, promouvoir la recherche. Reprenons chacun de ces grands axes d'avant 1986, et nous constaterons que, partout, vous marquez le pas. Au mieux, vous piétinez ! Au pire, vous reculez. Jamais vous n'allez réellement de l'avant !

Notre premier objectif était de former davantage d'étudiants, car le destin d'une nation, sa place dans le monde, son niveau de vie et d'emploi dépendent d'abord du niveau de formation de ses habitants. Conscients de cet impératif, nous avons accru de 110 000 le nombre des étudiants entre le printemps 1981 et la rentrée 1985. A l'évidence, il fallait continuer dans ce sens, accueillir des étudiants supplémentaires. Mais comment le faire avec votre budget ou avec celui de M. Devaquet, hier ?

Résultat : pour la première fois depuis plus de vingt-cinq ans, le nombre des étudiants inscrits en université n'a pratiquement pas augmenté lors de la dernière rentrée universitaire. Pour toutes les universités françaises, toutes, on compte seulement 431 étudiants de plus à la rentrée 1986 qu'à la rentrée 1985 ! Alors que chacun s'accorde sur la nécessité d'augmenter sensiblement le nombre de jeunes en formation supérieure, voire d'atteindre les deux millions

d'étudiants, à l'horizon 2000, vous, vous pouvez seulement vous prévaloir d'une progression microscopique, « lilliputiennne », de 0,04 p. 100 des effectifs d'étudiants en université, qui contraste avec l'augmentation régulière des rentrées précédentes. Nous voilà donc peut-être au degré zéro de la politique d'expansion universitaire !

Mais il y a encore pire. Toujours selon une note d'information de votre propre ministère, pour la première fois depuis la Libération, le nombre d'étudiants prenant une première inscription à l'université a baissé par rapport au chiffre constaté l'année précédente : 210 584 premières inscriptions en premier cycle en 1986 contre 211 099 en 1985, soit une baisse de 0,2 p. 100, alors même que les résultats avaient marqué une nette progression du nombre des reçus au baccalauréat.

Le flux d'entrées à l'université devrait s'élargir. Avec vous, il se tarit par évaporation. C'est tout de même un formidable paradoxe. L'enseignement secondaire fournit plus de bacheliers et vous, vous accueillez moins d'étudiants.

M. Jean-Paul Séguéla. Et les autres filières ?

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Il y a là un gaspillage des ressources humaines dont on pressent la cause. Même s'il a été retiré sous la pression des jeunes et de la communauté universitaire en décembre 1986, le projet Devaquet a joué son rôle de dissuasion, a incité certaines universités à l'appliquer par anticipation en autolimitant leur capacité d'accueil. Bref, ce texte finalement avorté a projeté son ombre malthusienne sur les conditions d'inscription pour la rentrée 1986. Résultat : bon nombre de nouveaux bacheliers sont restés à la porte des universités. Il y a là un gaspillage des ressources humaines déplorable pour le pays.

Le second axe de notre politique, c'était de développer le potentiel enseignant. Vous, en revanche, vous marquez le pas. Trop peu d'étudiants et trop peu d'enseignants pour les accueillir : voilà la réalité.

Pour 1988, vous prévoyez de créer 417 emplois d'enseignants. C'est beaucoup trop peu. C'est même moins encore qu'en 1987, où le budget créait 582 emplois d'enseignants, ce qui était d'ailleurs le chiffre le plus faible depuis 1981.

Notre budget de 1986 comportait, lui, la création de 1 000 postes d'enseignants.

Comment, avec ces emplois en nombre insuffisant, allez-vous faire face aux nouveaux besoins ? Que va devenir, par exemple, la rénovation des premiers cycles ? Allez-vous devoir renoncer à la poursuivre, alors que vous avez constaté vous-même devant la conférence des présidents d'université son caractère positif ? Quels moyens pour les seconds cycles, pour le rattrapage du sous-encadrement de certaines disciplines, pour la jouvence des disciplines, pour l'accueil des étudiants plus nombreux ? Bref, partout, il y a ce décalage entre l'ampleur des besoins et la faiblesse des moyens, et je ne parlerai même pas de la suppression, de nouveau, d'un nombre important d'emplois de non enseignants. Si le budget de 1986 comportait des suppressions...

M. Jean-Paul Séguéla. Et en 1985 ?

M. Roger-Gérard Schwartzberg. ...c'était pour tenir compte des observations de la Cour des comptes, une bonne fois pour toutes. Mais, en rajouter, comme vous l'avez fait dans le budget de 1987, comme vous prévoyez de le faire pour le budget de 1988, risque de mettre en péril le bon fonctionnement des universités.

Notre troisième objectif, c'était de démocratiser l'enseignement supérieur. Chacun, quel que soit son origine, doit pouvoir accéder, selon ses capacités, au meilleur niveau de formation.

Pour affirmer l'égalité des chances, il faut accroître l'aide directe aux étudiants les moins favorisés. Aussi, entre la rentrée 81 et la rentrée 85, nous avons accru le nombre des boursiers de 32,4 p. 100 et le taux moyen des bourses de 56,1 p. 100.

Le volume réservé aux bourses progresse globalement, mais il faut regretter cependant la trop faible hausse du taux des bourses : 2 p. 100 seulement à la rentrée 87, comme déjà 2 p. 100 seulement à la rentrée 86, alors que la majoration pour les trois années précédentes avait été respectivement de 13,5 p. 100, de 17 p. 100 et 5 p. 100 et, pour la deuxième année d'affilée, vous réduisez les crédits consacrés aux

œuvres universitaires, avec une coupe claire de 7,3 p. 100 en deux ans qui va affecter les cités et les restaurants universitaires.

Le quatrième axe de notre politique, sur lequel je voudrais terminer, c'était de développer fortement la recherche universitaire. C'est pourquoi nous avions accru de 120 p. 100 ces crédits entre 1981 et 1986, ceux-ci atteignant 1 480 millions de francs, je vous le rappelle, dans le budget de 1986. Au plan des autorisations de programme, les crédits de la recherche universitaire sont seulement maintenus à leur niveau de l'an dernier, ce qui marque une érosion en francs constants.

Je terminerai, monsieur le ministre, en disant qu'à l'évidence, pourtant, l'université a besoin d'un effort de longue durée de la nation en sa faveur.

M. Philippe Basinet. C'est vrai !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Pour l'expansion du système universitaire, il faut désormais - non dans les discours, dans les déclarations, mais dans les actes budgétaires - une loi de programme comportant des engagements pluri-annuels, comme c'est le cas pour la défense ; il faut le faire, car comment pourrait-on comprendre que l'on soit riche pour les armées et pauvre pour les universités, prévoyants pour le progrès des armes et insouciant pour le progrès des connaissances, dont dépend finalement le destin d'une nation ?

En novembre et décembre derniers, toute une génération a pris la parole. Elle l'a fait avec force et générosité. Elle l'a fait...

M. Eric Raoult. Au sifflet !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. ...pour l'Université, qu'elle veut tourner vers le progrès, la solidarité, l'égalité des chances. C'était il y a dix mois, dix mois seulement. Aujourd'hui placé là où vous êtes, vous semblez pourtant rester sourd à son appel, à son attente, au sein d'un gouvernement pour qui, visiblement, l'éducation nationale n'a jamais été la priorité des priorités.

Je le disais déjà à votre prédécesseur en novembre 1986. Par fonction, vous êtes le ministre de la jeunesse et donc le ministre de l'avenir. Alors, présentez-nous un budget qui soit digne de l'une et de l'autre ; ce n'est manifestement pas le cas aujourd'hui avec ce projet sans ambition, sans perspective, que nous ne pouvons que rejeter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. J'invite tous les intervenants à être aussi respectueux de leur temps de parole que l'a été M. Schwartzberg.

M. Jean-Pierre Sueur. Ce n'est pas le cas de M. le ministre ! Cet après-midi, il a largement dépassé le sien.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, j'aborde cette discussion budgétaire sur la recherche avec une très grande sérénité, comme vous d'ailleurs. Cette sérénité se fonde sur deux éléments. La recherche est et demeure une priorité pour le Gouvernement. Notre avenir de nation développée se joue sur l'innovation...

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est nouveau !

M. Claude Birraux. ...et je me réjouis de cette affirmation claire des priorités.

J'ai relu quelques-unes de mes interventions passées...

M. Philippe Basinet. Il est maso !

M. Guy Ducloné. Et c'était bien écrit ?

M. Claude Birraux. ...et j'ai eu la satisfaction de constater que mes analyses, mes prévisions d'antan ont été confirmées par les faits. Cela facilite grandement mon expression d'aujourd'hui, n'ayant pas de contradictions à surmonter, ni à faire preuve d'amnésie.

J'ai rappelé dans le détail, dans mon intervention de l'an dernier, comment avaient été exécutées les lois de programmation de 1982 et de 1985...

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous n'avez pas bien réussi, d'ailleurs !

M. Claude Birraux. ...et le peu de crédit qu'il fallait alors accorder aux budgets primitifs de la recherche.

M. Michel Charzat. Il y avait plus de crédits !

M. Claude Birraux. Les régulations budgétaires ont eu raison des volontarismes utopiques ou incantatoires.

M. Jean-Yves Le Déaut. Oh ! C'est beau, ça, monsieur Birraux !

M. Claude Birraux. Le projet de budget pour 1986, je l'avais qualifié, avec quelque prémonition, de « trompeur, inclus dans un budget de la nation irréel et artificiel » dont les auteurs savaient déjà qu'ils n'auraient pas à l'exécuter.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Philippe Bassinet et M. Jean-Yves Le Déaut. C'est vous qui nous avez trompés !

M. Claude Birraux. Le budget de 1987 a donc enfin constitué une base saine, ...

M. Jean-Yves Le Déaut. Les basses eaux !

M. Claude Birraux. ...fiable tant pour les finances de notre pays que pour le budget propre de la recherche.

M. Jean-Paul Séguéla. Très bien !

M. Claude Birraux. L'année 1987 aura marqué un retour aux réalités dans un cadre budgétaire rénové et dynamique, dynamique au sens du mouvement.

M. Jean-Pierre Sueur. Quel est l'autre sens de « dynamique » ? Dans le sens du non-mouvement ?

M. Claude Birraux. Réduction du déficit budgétaire, allègements fiscaux tant pour les entreprises que pour les particuliers, recentrage de la place de l'Etat, remboursement des dettes que vous aviez si largement contractées, messieurs les socialistes.

Ces orientations se sont effectivement traduites dans l'exécution de ce budget, contrairement aux exécutions des budgets de 1982, 1983 et 1984, caractérisées par des mouvements erratiques, désordonnés, incapables d'éviter les dérapages à ce point qu'on pouvait à juste titre se demander : y a-t-il un pilote dans l'avion ?

M. Jean-Pierre Sueur. Oh là là !

M. Jean-Paul Séguéla. Bonne expression !

M. Claude Birraux. Le budget de 1987 aura déjà marqué une progression par rapport à celui de 1986, plus 6,1 p. 100.

D'une manière générale, nous avons exprimé le souhait de voir davantage soutenu l'investissement par le biais de la fiscalité.

Lorsque j'analyse votre projet de budget pour 1988, je note avec satisfaction :

Une progression significative de l'effort civil qui s'établit à 7,2 p. 100 en engagements de crédits et à 7,7 p. 100 en crédits de paiements ;

La progression de la part du produit national brut consacré à la recherche est constante : 2,3 p. 100 en 1986, 2,35 p. 100 en 1987 et elle est estimée à 2,4 p. 100 pour 1988. Faut-il rappeler que la loi de 1982 prévoyait d'atteindre 2,5 p. 100 dès 1985 ? Il serait mal venu aujourd'hui qu'ils veuillent nous donner des leçons, ceux qui n'ont pas pu ou su atteindre leurs objectifs, et je l'avais aussi prévu.

M. Jean-Paul Séguéla. C'est vrai !

M. Philippe Bassinet. Nous, cette augmentation, nous l'avons fait passer de 1,8 p. 100 à 2,3 p. 100, et vous de 2,3 p. 100 à 2,35 p. 100 en deux ans !

M. Jean-Paul Séguéla. Ecoutez M. Birraux ! Il parle très bien !

M. Philippe Bassinet. Ce n'est pas une raison pour dire n'importe quoi.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir laisser parler l'orateur !

M. Philippe Bassinet. Il est presque aussi mauvais que M. Séguéla !

M. Claude Birraux. Un effort supplémentaire est également à signaler en faveur du crédit impôt recherche.

De tout temps, j'ai été favorable à une incitation fiscale en faveur du développement de la recherche industrielle. Le gouvernement de M. Barre l'avait introduite dans la loi de

finances de 1981. M. Mauroy et M. Fabius ont supprimé cette disposition en 1982 pour la réintroduire plus tard, timidement.

Il est vrai que ce laps de temps a permis aux théories du gouvernement d'alors de montrer leur inefficacité : les nationalisations devaient être le moteur du développement de la recherche industrielle, entraînant dans leur sillage les P.M.E. et les entreprises privées. Le volontarisme forcené affiché en 1982 a fait progresser la part de recherche-développement exécutée par les entreprises de 1,22 à 1,25 p. 100 du produit national brut entre 1982 et 1985 ! Quelle progression ! ...

M. Philippe Bassinet. Il n'a rien compris !

M. Claude Birraux. L'incitation fiscale a démontré une efficacité plus marquée que ces incantations de l'époque.

Ainsi le nombre d'entreprises ayant une activité de recherche-développement a-t-il connu une progression significative, passant de 1 800 en 1984 à 2 300 en 1985, à 3 000 en 1986 et à 3 500 en 1987, selon les estimations, soit presque un doublement en quatre ans.

J'ajoute que, par-delà l'aspect dérisoire des rites et de la mythologie qui présidaient aux décisions de nos gouvernants d'hier, les entreprises nationalisées n'étaient pas en mesure de jouer ce rôle d'entraînement pour les P.M.E., puisque, elles-mêmes, comme l'a démontré le rapport de notre collègue Chastagnol, souffraient d'un sous-investissement notoire.

M. Jean-Paul Séguéla. Très juste !

M. Claude Birraux. Il n'empêche que la part de la recherche-développement financée ou exécutée dans et par les entreprises est manifestement insuffisante dans notre pays. La fiscalité doit être un des leviers puissants de rééquilibrage avec nos concurrents étrangers.

L'ANVAR peut-elle être un second levier ? Ses crédits vont progresser de manière spectaculaire : 10 p. 100 en autorisations de programme, soit 50 p. 100 en termes de disponibilités financières. Certes, ils ont été rognés cette année. D'ailleurs, je m'interroge sur l'efficacité de l'Agence. Autant l'incitation fiscale me paraît claire et son effet quasi immédiat, autant les procédures de l'ANVAR me paraissent lourdes, administratives.

En combien d'exemplaires faut-il préparer les dossiers, monsieur le ministre ? Trois ou sept, comme on me l'affirme ?

L'Etat, par l'intermédiaire de l'ANVAR, est-il le mieux placé pour juger de l'innovation technologique ?

Pour les P.M.E., je demeure persuadé que les procédures du type de celles qu'emploie le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie, le C.R.I.T.T., ou bien celles qui sont développées par la recherche collective dans les centres techniques sont efficaces et qu'elles permettent une meilleure relation entre la recherche et les entreprises.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est le cas.

M. Claude Birraux. Il me paraît intéressant d'avoir une étude sur l'efficacité comparée des diverses procédures d'incitation à la recherche pour les entreprises afin de pouvoir décider de la meilleure procédure avant d'augmenter les crédits.

La politique de l'emploi scientifique s'intègre, bien sûr, dans le cadre général de la politique de l'emploi - et je rappelle que la réduction des emplois publics n'a pas commencé en 1986 !

Les promoteurs de la loi de 1982 avaient fixé un objectif de progression de 4,5 p. 100 l'an. Il n'a été que de 1,9 p. 100, soit moins de la moitié. J'ajoute que les dispositions sur les trente-neuf heures, les trente-cinq heures de travail posté dans la sécurité nucléaire, les trente-huit heures au C.E.A., au CNEXO, les décharges résultant de la démocratisation ont absorbé bon nombre de ces créations de postes.

M. Guy Ducoloné. Il n'est pas pour la démocratisation !

M. Claude Birraux. Nous connaissons le solde de créations et suppressions d'emplois de la recherche. Il serait intéressant de connaître combien de chercheurs ou d'ingénieurs, de techniciens et d'agents administratifs seront recrutés chaque année pour compenser les départs à la retraite. La situation de la pyramide des âges est préoccupante et, pour

rééquilibrer cette dernière, ne serait-il pas nécessaire de continuer à embaucher des jeunes pendant quelques années et d'accepter un accroissement relatif des effectifs,...

M. Guy Ducoloné. Tiens !

M. Philippe Bassinet. C'est ce que propose le budget ?

M. Claude Birraux. ...de provoquer un maximum de conversions vers les activités d'enseignement, les laboratoires de contrôle, d'hygiène publique ou les centres professionnels ?

Il est vrai aussi que la fonctionnarisation de la recherche a rendu les procédures rigides, freiné la mobilité, conforté les situations acquises au détriment de l'exigence de résultat et de la récompense des plus performants. Quelle est votre doctrine en cette matière ?

La situation de trois organismes a retenu mon attention.

La Cité des sciences : enfin ses crédits sont réajustés ! Elle avait bénéficié jusqu'à ce jour de protections tout à fait anormales. Elle a toujours été épargnée par les régulations budgétaires ; elle a absorbé 842 des emplois créés depuis 1984.

Je vous encourage à suivre rigoureusement le fonctionnement de cet établissement et sa gestion.

L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie : la réorganisation, même sévère, de ses services ne doit pas conduire à abandonner la politique d'économie d'énergie. Elle doit pouvoir jouer le rôle de conseil et d'animateur de cette politique.

Le Centre d'étude des systèmes et techniques avancées : l'an dernier, j'avais demandé sa suppression. Il faut rappeler avec force l'avis très négatif de la Cour des comptes sur sa gestion, dont j'extrais ces phrases : « Le rôle le plus novateur que devait constituer l'essentiel de sa mission consistait en la réalisation de véritables études d'impact des nouvelles technologies sur le tissu économique et social en vue d'éclairer les pouvoirs publics et les partenaires économiques. C'est actuellement l'activité la moins développée. »

Ses crédits avaient progressé, dans le budget de 1986, de 113 p. 100, je vous le rappelle. Ses collaborateurs avaient une formation orientée principalement vers les sciences humaines plutôt que vers les technologies avancées, et on ne dénombrerait que quatre spécialistes des sciences exactes parmi les vingt-six chargés d'études.

Le Centre mondial de l'informatique n'a pas survécu à un rapport identique de la Cour des comptes. Il a été supprimé, sans fleurs ni couronnes, sans pleurs.

Notre rôle parlementaire est de contrôler l'utilisation des fonds publics, ne l'oublions pas. Si une solution de privatisation permet à ce centre de survivre, donnez-lui sa chance. Quelle est votre position ?

M. Jean-Claude Martinez. Privatisez l'Université !

M. Claude Birraux. Après m'être félicité de l'augmentation du montant des allocations de recherche et après avoir souhaité que vous en augmentiez le nombre, j'aimerais vous présenter encore trois réflexions.

La première concerne l'Université : ses crédits vont progresser de 5,3 p. 100, 417 emplois vont être créés. Ce domaine demeure une priorité du Gouvernement, et c'est très bien. J'apprécie également la progression des crédits pour l'enseignement supérieur privé qui en a bien besoin. La recherche universitaire n'est plus oubliée, comme sous les précédents gouvernements.

La deuxième est la suivante : en 1981, l'idéologie et le dogmatisme sont entrés en force partout, surtout dans les sciences sociales et humaines. Votre prédécesseur de ce temps-là ne déclarait-il pas que, le peuple ayant voté à gauche, la science et les scientifiques ne sauraient rester à droite ? Je vous donne la citation exacte : « Il est hypocrite d'invoquer l'indépendance de la science pour s'opposer à la volonté démocratique du peuple français. »

La promotion des équipes s'est alors faite davantage sur les critères de contestation des institutions que sur ceux des travaux scientifiques. Il est temps de revenir aux critères de rigueur, de travaux scientifiques performants, et à eux seuls.

Enfin, une troisième réflexion a trait à la recherche européenne. Les programmes européens existent : Jet - nous avons une bonne place dans le monde grâce à ce programme - Race, Brite. Un second programme-cadre a été adopté le 23 juillet dernier. Mais il semble que la recherche européenne ait quelque mal à s'organiser. Dans la perspective de 1992, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de

passer au crible tous les grands projets de recherche pour voir ceux qui doivent être développés dans le cadre européen ? Dans certains domaines, nous ne gagnerons pas seuls. La synergie de la coopération peut être un formidable accélérateur et il est symptomatique que la coopération intra-européenne soit moins développée que la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis.

En conclusion, je vous dirai que, parce que ce budget réaffirme la priorité donnée à la recherche, parce que les crédits civils augmentent de façon significative, parce que la part du P.N.B. consacrée à la recherche-développement augmente, parce que la réorientation vers l'industrie est plus marquée, parce que ce budget donne une image réelle de l'effort en faveur de la recherche par opposition à une image virtuelle dans un contexte budgétaire réel et renouvelé que nous approuvons, nous voterons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Philippe Bassinet. C'est plein d'esprit, comme discours !...

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Monsieur le ministre, je serai certes moins serein que mon prédécesseur à cette tribune. Tout comme mes collègues du groupe, je souhaite que nous obtenions de vous les réponses que votre compétence vous permet de nous apporter.

Ainsi, le débat de ce soir tranchera avec le non-dialogue auquel a donné lieu la discussion du budget de l'éducation nationale - c'était hier -, marquée par la traditionnelle et désormais insupportable vaporisation de tranquillisant verbal ou de « mieux-causant » solitaire.

J'en viens donc au sujet. Monsieur le ministre, lorsque l'on prononce le mot « culture », on a quelquefois l'impression que certains esprits se recroquevillent. Tout se passe comme s'ils se reportaient, effrayés, à la définition que Michelet en avait donnée lorsqu'il affirmait qu'elle défiait le monde et que, à ce titre, son premier devoir était de manquer de respect.

La culture scientifique et technique porterait-elle les germes de je ne sais quelle subversion ? Ce que nous savons d'elle n'est rien d'autre que l'effet de l'ouverture des bastilles universitaires de la recherche, ouverture que chacun prétend appeler de ses vœux. Loin de manquer de respect au monde qu'elle rencontre, elle l'informe, elle le forme aux découvertes scientifiques, techniques et industrielles. C'est tout, et c'est beaucoup.

Je ne crois donc pas à une frilosité de votre part puisque vous m'avez dit en commission que vous aviez défini onze programmes nationaux placés sous la responsabilité de comités scientifiques compétents.

Cependant, l'examen du projet de budget que vous nous présentez incite à l'interrogation. Il prévoit pour la culture scientifique et technique des crédits avoisinant les 37 millions de francs, soit un montant sensiblement égal à celui de 1987, lui-même largement en retrait par rapport à celui de 1986, lequel s'élevait à 59 millions de francs.

Cette enveloppe témoigne donc pour l'an prochain encore du désengagement de l'Etat dans un domaine d'avenir, celui de la diffusion la plus large possible des acquis formidables de la science et de la technique.

Il faut ajouter que le budget de 1986 n'a été exécuté qu'aux deux tiers - 40 millions de francs engagés sur les 59 millions qui étaient prévus. L'exécution partielle de ce budget d'avenir témoignait-elle donc déjà du désintérêt du Gouvernement à l'égard de ce secteur ? Le processus se poursuit cette année, avec seulement un peu plus de 20 millions de francs engagés sur les 37 millions prévus.

Encore faut-il préciser que la plupart des crédits engagés ne l'ont été que tout récemment, ce qui a gravement compromis les activités, voire l'existence même de nombreux organismes et associations de culture scientifique et technique. S'il est vrai que votre ministère a fini par honorer ses engagements sur les actions faisant l'objet de contrats de Plan avec les régions, il est resté par contre extrêmement réticent vis-à-vis de nombreux autres projets spécifiques ou plus récents, alors que c'était la vocation même de la puissance publique de jouer un rôle incitatif et mobilisateur dans un domaine aussi neuf que celui-ci.

On peut également s'interroger sur la signification réelle du projet de budget pour 1988 si l'on considère que les deux précédents n'ont été exécutés qu'aux deux tiers.

Il est ainsi légitime de craindre que votre ministère ne poursuive une politique de retrait dans ce secteur. L'inactivité, depuis plus d'un an, des instances du programme mobilisateur en révèle d'ailleurs l'abandon de fait. Vous n'avez pas jugé utile, monsieur le ministre, de réunir le comité national de ce programme, que vous présidez cependant. Cela signifie-t-il que vous ayez décidé de ne plus mettre en œuvre la loi du 15 juillet 1982, loi dite d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique en France, loi qui a consacré un certain sixième programme mobilisateur ? Auriez-vous oublié le plan triennal pour la recherche adopté en 1985 ?

Ce sont des questions que l'on peut se poser et que l'on vous pose, parce que la situation y incite. Cette situation a considérablement affaibli la concertation interministérielle dans le domaine de la culture scientifique et technique, ce qui conduit à une dispersion dangereuse des efforts entrepris.

A ce propos, il serait regrettable que les graves difficultés de fonctionnement et les doutes que l'on peut éprouver quant au succès culturel de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, sur laquelle je souhaiterais d'ailleurs que vous nous apportiez des précisions supplémentaires, rejaillissent négativement dans l'esprit des décideurs budgétaires sur des opérations locales, modestes mais souvent plus originales et plus efficaces.

Le développement à l'échelle nationale d'une grande politique de culture scientifique et technique constitue aujourd'hui un enjeu toujours aussi important. Pour le favoriser, il faut assurer une base collective de compétences scientifiques et techniques. Il faut promouvoir l'aptitude du plus grand nombre à l'innovation.

M. le président. Concluez, monsieur Colonna !

M. Jean-Hugues Colonna. Certainement, monsieur le président.

Il faut permettre un élargissement de la démocratie aux choix technologiques. Il faut répondre au légitime besoin de connaître et de comprendre le monde. Il faut désenclaver les milieux scientifiques. Voilà les impératifs auxquels nous sommes confrontés à l'aube de ce troisième millénaire.

Dans le discours qu'il a prononcé lors du centenaire de l'Institut Pasteur, le Président de la République a défini ainsi les démocraties : « Ce sont les régimes où l'on associe tous les savoirs, toutes les connaissances, toutes les capacités, tous les potentiels, où nul n'est exclu du moyen non seulement de connaître la science, mais aussi d'en tirer avantage. »

Parce qu'il compromet gravement le développement de la culture scientifique et technique, le projet de budget de la recherche est caractérisé par la méconnaissance de cet enjeu historique qu'est finalement le renforcement de la démocratie et des libertés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Je vais essayer, monsieur le ministre, d'être le moins long possible. Je sais combien, entre Bordeaux où, dit-on, vous allez succéder, et vos responsabilités ministérielles, votre emploi du temps est lourd et je m'efforcerai de ne pas en abuser !

Le hasard de l'histoire a fait que votre vie publique est placée sous le signe de la succession. Vous appartenez à la catégorie des héritiers. Vous hériterez bientôt, on le dit, de M. Chaban-Delmas et vous avez hérité du ministère des universités où vous succédez à M. Devaquet. Le hasard de l'histoire a fait qu'il était aussi chimiste, encore que, quand on a vu ce qu'il a fait avec sa réforme des universités, c'est-à-dire être capable de remplir la rue avec un texte vide, on puisse considérer qu'il relève plus probablement de l'alchimie que de la chimie. *(Sourires.)* Mais enfin, succéder à ce ministre, c'est à la fois une chance et une malchance.

C'est d'abord une chance parce qu'évidemment, quoi que vous fassiez, vous ne pourrez pas faire pire ! Et entre nous, puisque l'atmosphère est très sereine et fort intime en raison de l'heure tardive et que chacun s'engage à ne pas répéter les choses, je ne dirai pas que vous avez fait peu, ce qui serait

inexact, encore que le fait de ne rien faire soit le propre des grands ministres - au moins on ne soulève pas de vagues ! - mais je dirai que vous auriez pu faire davantage.

Ainsi que le faisait remarquer mon double collègue Schwartzberg, ce budget augmente de 5,3 p. 100, je crois, peut-être de 5,6 p. 100, et le potentiel d'enseignants de 1,6 p. 100. C'est de la microphysique, finalement, de l'infiniment petit ! En termes de chimie, c'est un précipité universitaire, si vous voulez, mais vous m'accorderez qu'il est vraiment diaphane : la réaction est très, très limitée !

Bien sûr, vous avez fait des commissions, une sur la condition universitaire, une autre sur les structures universitaires. C'est d'ailleurs une manie du Gouvernement auquel vous appartenez. On fait des commissions ! A croire que M. le Premier ministre, quand il était petit, sa maman l'envoyait faire des commissions et, depuis, il ne peut plus s'en passer. *(Sourires.)* Il y en a sur la sécurité sociale, sur le code de la nationalité, etc.

Je vous rends tout de même cette justice que vos commissions sont composées de gens normaux. On n'y trouve pas ce qu'on a trouvé dans les périodes antérieures !

M. Jean-Pierre Sueur. Les gens anormaux, c'est qui ?

M. Jean-Claude Martinez. Vous n'avez pas deviné, mon cher collègue Sueur ?...

Mais, sur l'essentiel tout de même, monsieur le ministre, vous avez maintenu beaucoup de choses négatives.

Et d'abord, les habilitations à délivrer des diplômes nationaux, que ce soit pour les D.E.U.G., les licences ou les maîtrises. C'est important parce qu'on est au cœur du système. L'habilitation permet de rentrer dans le système bureaucratique pervers du GARACES - personne n'en a parlé jusqu'à maintenant - et de ce GARACES et des habilitations vont découler les attributions de postes.

Or les habilitations effectuées par vos prédécesseurs socialistes, vous les avez maintenues. Peut-être me trompé-je, monsieur le ministre, mais à combien d'habilitations avez-vous procédé ? Deux, je crois, par université. Cela fait 100, 150 habilitations nouvelles, sur un contingent de l'ordre de 2 000 : 10 p. 100 ! Sans doute avez-vous supprimé les groupes d'experts qui assuraient la mainmise socialiste sur l'appareil universitaire, leur préférant des consultants. Tout cela est très bien. Mais au rythme de deux habilitations nouvelles par université, il faudra dix ans pour purger l'Université française de la mainmise. Vous savez très bien par qui ont été mis en place 80 p. 100 des personnels de l'Université, notamment administratifs, et peut-être même les plus proches de vous !

Vous avez maintenu aussi le GARACES, qui est un sommet de technocratie inventé par un polytechnicien, c'est-à-dire pire qu'un énarque. Chez nous d'ailleurs, nous avons fait en sorte de n'avoir qu'un seul énarque et un seul polytechnicien. *(Sourires.)*

Cette mécanique bureaucratique du GARACES, je voudrais l'expliquer à nos collègues qui, peut-être, ne la connaissent pas. C'est une sorte de moulinette magique, de système informatisé qui prétend calculer, à partir du nombre d'étudiants, à partir des disciplines, à partir des niveaux, le nombre d'enseignants par université.

L'ennui, c'est que le GARACES ne tient pas compte de l'essentiel dans une université, c'est-à-dire la matière grise, la direction des thèses et des mémoires, la préparation aux concours. Donc, il défavorise l'enseignement « haut de gamme », et comme il commande la répartition des postes, il favorise les gros bataillons, les universités de masse au détriment des universités intellectuelles.

Il est même arrivé que l'on reçoive au ministère des lettres au nom de « M. Garaces » ! C'est vous dire l'emprise de ce système sur l'ensemble des universités. Vous m'objecterez que ce n'est pas votre faute et que ça remonte à...

M. le président. Concluez, monsieur Martinez !

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le président, je suis sensible à votre admonestation mais, tout à l'heure, mon collègue Ducloné a parlé quinze minutes, et pour notre plus grand plaisir.

Alors, monsieur le ministre, succéder à M. Devaquet, c'est aussi une malchance. Une malchance parce que, évidemment, vous trouvez une Université sinistrée et des enseignants en voie de paupérisation.

L'Université, elle est sinistrée dans ses structures : il y a les universités Savary, et les universités Edgar Faure. J'ai appris, voici quelques jours, que l'université de Pau est passée à Savary. Sans doute, les plus grandes : Paris II, Montpellier ou Aix, les plus sérieuses, sont restées sous le statut antérieur à celui de M. Savary. Mais il y a là un problème.

M. Philippe Bassinet. Lesquelles c'est, les plus sérieuses ?

M. Jean-Claude Cassaing. Celles qui sont aussi sérieuses que M. Martinez !

M. Jean-Claude Martinez. Deuxième problème : les moyens des universités.

Dans le rapport de M. Fréville, tout cela est très clair : ces moyens sont d'une modestie poignante. Selon M. Andrieu, alors que les Ponts et chaussées ont 600 étudiants et l'université de Pau 7 900, c'est le même budget ! Voilà un problème très sérieux !

M. Philippe Bassinet. Vous proposez une péréquation ?

M. Jean-Claude Martinez. Je vous pose donc une question, monsieur le ministre : combien coûte un étudiant de magistère par rapport à un pauvre étudiant de base ? Là, on voit très bien les différences.

Je passe rapidement - on y a énormément insisté à juste raison - sur la dégradation des bibliothèques universitaires. Cela fend l'âme ! La bibliothèque universitaire de Montpellier, par exemple, a arrêté depuis dix ans les collections scientifiques. C'est un drame et, pendant ce temps, le comité d'évaluation de M. Schwartz vit sur un grand pied !

La paupérisation des universitaires, c'est dramatique aussi. Je n'y insisterai pas faute de temps, mais c'est presque les *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet. Maître Cornille faisait semblant de moudre du blé et les universitaires font semblant de faire des consultations, font semblant de faire des ouvrages mais vous comprenez avec 18 000 francs ou 20 000 francs...

M. le président. Monsieur Martinez, votre temps est écoulé depuis longtemps !

M. Jean-Claude Martinez. Je vais conclure.

Alors, monsieur le ministre, qu'aurait-il fallu faire si vous aviez eu un peu plus d'ambition et un peu plus de souffle ? Eh bien, il aurait fallu prendre les problèmes à bras-le-corps : le problème des étudiants, le problème des enseignants et le problème des universités.

Pour les étudiants, il aurait fallu avoir le courage de prononcer le mot tabou - même si M. Devaquet est tombé sur ce mot-là - qui est le mot de sélection, complété par le mot de bourse pour les étudiants sélectionnés.

Pour les universités, il faudrait avoir le courage de pratiquer la réalité et de ne pas s'en tenir aux mots : la réalité de l'autonomie. La logique de la réforme Defferre, de la régionalisation, c'est d'avoir des universités régionalisées et non pas d'avoir, comme pour les pharmacies et les boulangeries, des universités dans chaque quartier ou dans chaque sous-préfecture. C'est d'avoir les grandes universités du Moyen-Age, les Coimbra, les Oxford, ou l'école de droit de Montpellier, et c'est d'avoir au moins une grande université par région.

L'Université, ce n'est un aéroport qu'on met à chaque coin de rue pour faire plaisir aux chambres de commerce, sauf une seule exception - et je terminerai par là - sauf peut-être pour l'université du Pacifique. Si une université ne se crée pas par décret parce qu'elle ne peut l'être que par l'histoire, au moins par une bulle papale, celle d'Urbain V, par exemple, pour la faculté de droit de Montpellier ou la Sorbonne, je crois qu'il faut faire une exception pour l'université du Pacifique. Il faudrait la concevoir comme une université vitrine de la France et capable de faire le pendant des grandes universités californiennes ou des grandes universités japonaises. Et donc il ne faudrait pas la priver de moyens.

En face de toutes ces exigences, monsieur le ministre, vous nous avez présenté un budget tranquille mais sans force (*Souffrir*), un budget de notaire. Et vous savez qu'il arrive parfois aux notaires de liquider des successions...

L'Université est une grande dame. Elle a subi bien des outrages de la part d'un certain nombre de barbares (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)...

M. Jean-Claude Cassaing. Martinez, ça suffit !

M. Jean-Claude Martinez. ...et souvent les derniers outrages, malheureusement !

Cette grande dame qui est une vieille dame, cette grande dame se meurt, et si nous n'arrivons pas très vite aux affaires, la suite de l'histoire de cette grande dame qui se meurt, elle est dans Bossuet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. le président. Monsieur Martinez, vous avez parlé neuf minutes !

M. Philippe Bassinet. Pour ne rien dire !

M. Jean-Claude Cassaing. Comme d'habitude !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, les Français commencent à comprendre que vous n'avez pas relevé les défis de l'avenir et que les mesures que vous annoncez aujourd'hui ne compenseront en aucun cas les dégâts que vous avez occasionnés dans le collectif budgétaire de 1986. Vous avez rompu la dynamique que nous avions su créer. M. Ballardur avait alors déclaré : « Il faut limiter les dépenses improductives. » Et le conseil des ministres, dont vous ne faisiez pas encore partie, avait décidé - au pas cadencé - de dépouiller le budget de la recherche en annulant 1,8 milliard de francs d'autorisations de programme.

Mais aujourd'hui, messieurs, je vous ai tous bien écoutés : vous êtes tous devenus amnésiques.

Amnésique, votre chef d'orchestre, le Premier ministre, mais amnésiques aussi M. Bosson ou Mme de Panafieu, qui présentaient ce budget dans la discussion.

Le roi de l'amnésie, c'est encore M. Guillaume - dont les synapses sont, à mon avis, complètement obstrués - puisqu'il déclarait ici même vendredi soir : « Il n'y a eu aucune suppression de crédits destinés à la recherche dans le collectif de 1986. »

Mais vous êtes amnésique également, monsieur Valade, car vous vous êtes étonné tout à l'heure que personne n'ait parlé du déblocage du recrutement des jeunes chercheurs. Et vous avez eu le culot de nous présenter cela comme si c'était nous qui avions provoqué le blocage !

Excusez-moi du terme, mais, comme je l'ai dit à M. Guillaume l'autre jour, vous êtes tous pareils à des voleurs qui, pris de remords, viendraient remettre en place l'objet de leur délit, mais qui, au lieu de le faire discrètement, convoqueraient la police et les journalistes et voudraient qu'on les félicite et qu'on les congratule !

M. Eric Raoult. Ça vous va bien de dire ça !

M. Philippe Bassinet. Tiens, voilà le Raoult ! C'est pourtant une discussion sérieuse !

M. Jean-Yves Le Déaut. Votre attitude n'est pas sérieuse, monsieur le ministre, parce qu'en matière de recherche - vous le savez bien et je le sais aussi en tant qu'universitaire et directeur de laboratoire - les discontinuités accentuent le retard.

Assurer l'avenir de la recherche, des nouvelles technologies et de l'innovation est la seule attitude sur laquelle on puisse s'appuyer pour le développement de la France du XXI^e siècle. Apparemment, dans les discours, nous sommes d'accord. Or, non seulement vous n'avez pas financé à la hauteur budgétaire nécessaire ce pari sur le futur, mais vous n'avez fait preuve d'aucune imagination dans ce budget. C'est un comble quand on est chargé de promouvoir la matière grise !

J'aimerais donc vous poser quelques questions.

Comment concevez-vous le métier de chercheur et comment vous y prendrez-vous pour inciter des jeunes à vivre la formidable aventure de la recherche ? Ce métier est-il pour vous une « vocation » et croyez-vous que le fait de donner aux jeunes chercheurs des allocations de recherche à peine supérieure au S.M.I.C., comme vous sembleriez vous en féliciter tout à l'heure, soit de nature à les mobiliser ?

Pourquoi le temps pendant lequel est allouée l'allocation ne tient-il pas compte des durées effectives des thèses ? Les universitaires et même vos services vous l'ont demandé.

Pourquoi n'avez-vous pas augmenté les quotas d'allocations dans des disciplines en pleine évolution comme l'informatique ou la biologie ?

En ce qui concerne les bourses, de manière plus générale, ne pensez-vous pas que les bourses de D.E.A. sont notoirement insuffisantes ?

Etes-vous réellement pour un véritable partenariat entre la recherche publique et l'industrie ? Vous avez dit que c'était le fleuron de ce budget pour 1988. La quasi-totalité des pays industrialisés ont compris la nécessité d'une coopération étroite entre les organismes publics de recherche et l'industrie et admettent que dans les domaines de haute technologie, l'Etat doit aider et promouvoir la recherche industrielle.

Que ferez-vous pour valoriser les organismes publics de recherche et les universités ?

Que pensez-vous des grands programmes mobilisateurs dans les technologies ? Trois programmes, est-ce suffisant ?

Comment concevez-vous les interventions de l'Etat et le soutien que votre département doit apporter aux petites et moyennes industries ?

Vous avez, si j'ose dire, laissé le secteur de l'innovation en jachère. Et ce déficit devient un abîme lorsque l'on considère un domaine comme celui des industries agro-alimentaires.

Pourquoi les crédits de l'I.N.R.A. diminuent-ils pour la première fois depuis quinze ans ? M. Guillaume, à qui nous posions cette question vendredi soir, répondait en substance : ce n'est pas moi, c'est M. Valade ! Aujourd'hui, on a M. Valade : on va lui poser la question.

M. Guy Ducoloné. Il répondra : c'est Guillaume !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les industries agro-alimentaires représentent 13 p. 100 du produit national brut, 520 milliards de chiffre d'affaires et - c'est le fleuron de notre commerce extérieur - 30 milliards de solde commercial positif. Mais seulement 1 400 chercheurs dans le domaine public, sur les 270 000 qui sont employés en France, s'y consacrent, soit 0,5 p. 100 des effectifs de recherche pour 13 p. 100 du P.N.B. ! On dépense seulement 0,9 milliard pour la recherche développement dans l'industrie agro-alimentaire.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je n'en suis qu'à quatre minutes vingt secondes !

M. le président. Non, non, concluez !

M. Jean-Yves Le Déaut. Le niveau de financement des recherches en agro-alimentaire est dix fois plus faible que pour les autres activités industrielles : 0,3 p. 100 du chiffre d'affaires de la branche contre 2,8 p. 100 en moyenne dans l'industrie et 30 p. 100 dans certains secteurs de l'industrie pharmaceutique.

Une multinationale comme Nestlé consacre plus de moyens à la recherche, en hommes et en crédits, que l'entreprise agro-alimentaire France.

L'Etat doit porter son effort sur les petites entreprises et les encourager à développer l'emploi scientifique par de nouvelles mesures fiscales.

Les aides fiscales prévues par M. Curien sont dénaturées. Dorénavant, si j'ai bien compris le nouveau mécanisme que vous mettez en place, monsieur le ministre, le crédit d'impôt s'établira en fonction de la somme totale dépensée. Ainsi, certaines entreprises pourront percevoir davantage d'aides sans prouver qu'elles feront un effort supplémentaire de recherche industrielle ! Y aura-t-il dans ce modèle une réelle incitation pour les entreprises ?

L'ouverture de l'Université vers l'entreprise est incontestablement une réussite de la gauche, car nous avons eu la volonté de lier la formation à la recherche, de ne pas opposer recherche fondamentale et recherche appliquée, de développer la recherche industrielle et de favoriser encore plus le décloisonnement des disciplines et la pluridisciplinarité.

M. le président. Concluez, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je conclus, monsieur le président !

Des expériences comme celles que nous avons menées en créant un laboratoire mixte entre le C.N.R.S. et Saint-Gobain à Pont-à-Mousson, des incitations plus nettes qui auraient favorisé la mobilité entre l'Université et les entreprises auraient dû être vos objectifs prioritaires.

Je relève enfin la disparition de la priorité que nous avons donnée à l'aménagement du territoire, ce qui risque de freiner le développement économique régional. Si les pou-

voirs publics ne comprennent pas cette priorité, nous assisterons à l'écroulement du tissu économique, notamment dans les régions où les industries traditionnelles sont en perte de vitesse, comme la Lorraine.

C'est un mauvais budget, car il ne permet pas de rattraper le retard que nous avons pris sur nos concurrents des pays industrialisés. C'est un budget en « trompe-l'œil », un budget « caméléon », car vous conjuguez sur l'air prioritaire, mais vous déclinez dans la gamme « baisse budgétaire » pour des domaines qui auraient pourtant dû être soutenus en toute première priorité.

Votre budget ne répond pas à la question : que prévoyez-vous pour gagner le pari du futur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, c'est extraordinaire ! M. Le Déaut copie M. Martinez, qui avait copié M. Ducoloné...

M. Guy Ducoloné. Je suis incopiable !

M. Jean-Claude Martinez. C'était pourtant un mauvais exemple !

M. le président. ... lequel avait, m'a-t-il dit, imité le Gouvernement !

Vous ne nous avez tout de même pas habitués à ce genre d'exercice !

Monsieur Hage, je vous donne la parole et je compte sur vous pour revenir à des pratiques plus saines.

M. Jean-Pierre Sueur. C'est le Gouvernement qui a d'abord été très long.

M. Jean-Paul Séguéla. Ainsi vous ne pouvez pas prétendre qu'il ne vous répond pas suffisamment !

M. le président. Ecoutons M. Hage.

M. Georges Hage. A vous entendre, monsieur le ministre, la rentrée universitaire se fait en douceur ! Pourtant, cet avis est loin d'être partagé dans la communauté universitaire.

Pour les étudiants, presque tous rescapés, à leur manière, les difficultés commencent ou continuent : travaux dirigés et cours surchargés, hantise de l'échec, incertitude des lendemains, parmi d'autres conditions précaires.

Pour les enseignants, la réduction des moyens de l'enseignement et de la recherche s'ajoutent à la dévalorisation de leur métier et à la sous-estimation de leur capacité d'innovation.

Pour les A.T.O.S., dont le nombre est en diminution constante, les conditions de travail continuent de se dégrader.

Pour tous, ce sont les retrouvailles avec le mal-vivre universitaire ! Le projet de budget pour 1988 apporte-t-il quelque espoir de redressement ?

M. Jean-Paul Séguéla. Oui !

M. Georges Hage. Il n'est certes pas le plus mal doté avec ses 5,3 p. 100 d'augmentation, même compte non tenu de l'inflation. Cependant, voté, permettrait-il d'améliorer la situation existante et de préparer l'accueil de deux millions d'étudiants pour l'an 2000, en élevant la qualité des formations et en relançant la recherche universitaire ? Assurément, non !

Voter ce projet, c'est vouloir ne pas construire de nouvelles universités ; c'est vouloir supprimer 180 postes d'A.T.O.S. supplémentaires et 37 postes dans le secteur des œuvres sociales ; c'est vouloir diminuer le volume de créations de postes d'enseignant, alors que la France est un des pays développés où l'encadrement des étudiants est le plus faible ; c'est supprimer 24 millions de francs dans les crédits alloués aux cités universitaires ; c'est diminuer de 0,6 p. 100 en volume les crédits de fonctionnement de la recherche universitaire, laquelle sera étranglée, à l'exception de quelques gros laboratoires où seront concentrés les crédits d'équipements supplémentaires ; c'est diminuer l'aide sociale indirecte aux étudiants et c'est n'accroître que de 2 p. 100 le nombre des boursiers, accroissement dérisoire si l'on se rappelle que la France détient le taux d'étudiants endettés le plus élevé d'Europe.

Alors, pourquoi un tel projet ? Parce que, après le grand mouvement des mois de novembre et décembre 1986, le Gouvernement n'a pas renoncé à un système universitaire élitiste, à plusieurs vitesses, avec des « facs-parkings » pour le plus grand nombre et quelques établissements de formation de

prestige réservés aux futurs décideurs. Il n'a pas renoncé à mettre en œuvre le contenu même du projet de la loi Devaquet, projet cher au patronat que la jeunesse étudiante unanime était parvenue à repousser et qu'il s'efforce aujourd'hui de faire passer par d'autres voies.

En effet, si les difficultés des universités, difficultés qui perdurent, dévalorisent l'enseignement supérieur, elles le placent dans la position de devoir, pour survivre, mettre en place cette sélection par l'argent et par l'échec tant dénoncée l'hiver dernier.

Ainsi, en cette rentrée universitaire, de nombreux étudiants, par exemple à Aix II, ont été mis en demeure de payer des suppléments de plusieurs centaines de francs, qui s'ajoutent à leurs droits d'inscription, pour avoir accès aux bibliothèques, aux salles d'informatique, aux laboratoires de langues. C'est une application de la fameuse augmentation des droits qui heurtaient tant les étudiants en décembre 1986.

Ainsi, les *numerus clausus* à l'entrée des facs se sont multipliés. A Censier, en licence de cinéma, une sélection maison a été instituée sous la forme d'un « test de compétence ».

M. Jean-Claude Martinez. Une licence de cinéma !

M. Georges Hage. C'est exactement ce contre quoi se mobilisaient les étudiants et les lycéens l'an dernier. Ils se mobilisent, d'ailleurs, activement à Paris III contre le test évoqué.

Ces difficultés suscitent d'autres mesures ponctuelles, qui séduisent en apparence, mais qui participent en fait à la restructuration de l'enseignement supérieur selon des critères rejetés l'an dernier. Il en va ainsi de l'ouverture d'antennes universitaires que l'encombrement des locaux universitaires paraît justifier, mais qui consomme la coupure entre le premier cycle et le reste de l'université, et accélère le processus de sélection sociale et celui du désengagement de l'Etat, comme cela est le cas à Saint-Brieuc.

Il en est de même de la création d'instituts dans les universités, comme Paris-I notamment, car si elles sont rendues nécessaires par la désorganisation croissante du potentiel universitaire et justifiées par des besoins évidents d'allègements administratifs, elles annoncent et préparent la désagrégation des établissements et la remise en cause de la pluridisciplinarité mise en avant par le projet Devaquet.

C'est donc bien à appliquer, sans éclat, sans bruit, le contenu de ce dernier que s'attache le Gouvernement avec ce projet de budget pour 1988.

En veut-on une preuve supplémentaire ? Dans un récent numéro de la revue *Le Débat*, M. Jacques Lesourne et M. Jean-Jacques Payan - que le ministre de l'éducation nationale louait hier - tous deux membres éminents de la commission des sages que vous avez constituée au début de l'été, monsieur le ministre, proposent une coupure complète entre le premier cycle qualifié de « post-secondaire » et des formations de qualité réservées à un petit nombre d'étudiants sévèrement sélectionnés au début du deuxième cycle. Jean-Jacques Payan dénonce tout particulièrement « le caractère protecteur et émoullent des diplômes nationaux » et suggère une déréglementation dans tous les domaines.

M. Jean-Claude Martinez. Très bien ! C'est la logique de la décentralisation !

M. Georges Hage. Tous deux expriment leur souhait d'une déréglementation et l'espoir de voir se créer des universités privées, concurrentes des établissements publics, soumises aux règles des premières.

M. Jean-Claude Martinez. Oui ! C'est la seule façon d'échapper aux syndicats !

M. Georges Hage. Mais pas d'échapper aux Martinez ! (*Sourires.*)

M. Philippe Bacclinet. Quand échapperez-vous à vos fantasmes, monsieur Martinez ?

M. Georges Hage. Une telle politique serait injuste à l'égard des étudiants d'origine modeste, injuste à l'égard des enseignants, compte tenu de leur attachement à leur profession et néfaste, car les besoins en formations supérieures de qualité sont énormes et ne cessent de grandir.

La révolution scientifique et technique et les avancées de la révolution informatique placent de plus en plus l'homme au centre des processus modernes de production. Ces révolutions appellent à la fois une formation générale approfondie

et une spécialisation plus poussée pour dominer des systèmes et des situations de plus en plus complexes. Cette élévation générale de la formation est la clé de la vraie modernisation pour le pays en cette fin de XX^e siècle. L'enseignement supérieur et la recherche sont directement concernés.

Il faut donc former beaucoup plus d'étudiants tandis que la France, comme le soulignait l'appel lancé par quatre-vingt-dix présidents d'université, que nous ne saurions prendre pour des personnes subversives, « connaît un taux de scolarisation post-baccalauréat parmi les plus bas des pays industrialisés ».

Un slogan, celui de deux millions d'étudiants pour l'an 2000, fût-il consensuel, ne saurait suffire !

Pour développer notre pays, moderniser son économie, mettre fin à son enfoncement progressif dans le déclin, il faut inverser la logique qui domine dans tous les domaines de la vie sociale aujourd'hui, notamment dans l'enseignement supérieur : celle de l'argent. Il convient de privilégier l'homme et non le profit, et, pour cela, il existe un atout maître : la formation, la qualification, autrement dit le développement, avec tout le système scolaire, du système universitaire et de la recherche dans toutes ses dimensions.

Limiter la qualité des formations universitaires, en même temps que le nombre des bénéficiaires, en aggravant la ségrégation sociale, la sélection par l'échec, en généralisant les études au rabais au profit de quelques pôles d'excellence, serait catastrophique pour le pays.

Il faut, n'en déplaise aux idéologues de l'inégalité des chances, à un M. Minc, qui proclame que l'objectif des deux millions d'étudiants est démagogique, démocratiser l'enseignement supérieur, le débarrasser de la ségrégation sociale impitoyable qui le gangrène et de tous les barrages d'ordre financier qui empêchent l'exercice du droit aux études. Avant tout il est nécessaire de créer une allocation d'étude accordée à tous les jeunes qui en ont besoin, de limiter les droits d'inscription aux seuls frais de constitution des dossiers...

M. le président. Il faut conclure, monsieur Hage.

M. Georges Hage. ... de prévoir des moyens suffisants en locaux et en enseignants pour apporter aux étudiants, notamment dans les premiers cycles - dont plus de la moitié est touchée aujourd'hui par l'échec et l'abandon - un soutien pédagogique substantiel.

Former mieux l'ensemble des étudiants n'a rien d'utopique comme d'aucuns voudraient le faire croire. On peut former à la fois davantage d'étudiants et les former mieux, ainsi que les jeunes l'ont souligné aux mois de novembre et de décembre.

La France pourrait donner beaucoup plus d'argent à l'université, quand elle accorde 474 milliards de francs lourds à la course aux armements, à la bombe chimique ou à neutrons et je ne sais combien de milliards pour le seul remboursement du scandaleux emprunt Giscard.

Notre pays est loin de consacrer à l'enseignement supérieur autant que d'autres nations.

M. le président. Monsieur Hage. Votre temps de parole est épuisé.

M. Georges Hage. Permettez-moi de citer quelques derniers chiffres...

M. le président. Non ! Non !

M. Georges Hage. ... qui n'ont pas été donnés.

M. le président. Monsieur Hage, je vous prie de conclure.

M. Georges Hage. Ce sera ma conclusion, monsieur le président.

Les évaluations internationales situent notre pays, avec 0,43 p. 100 de son produit intérieur brut, en queue du peloton des pays capitalistes loin derrière les Pays-Bas, 1,7 p. 100, les U.S.A., 1,17 p. 100, la Grande-Bretagne, 1,13 p. 100, la Belgique, 1 p. 100, la Suisse, 0,6 p. 100, la République fédérale d'Allemagne et la Suède, 0,61 p. 100, l'Italie, 0,54 p. 100 et la Grèce, 0,44 p. 100.

Je veux aussi rappeler brièvement qu'il faut définir une autre carte universitaire. Elle devrait tenir compte des possibilités d'ouvrir l'enseignement supérieur sur les activités industrielles, agricoles, de services et de recherche en prenant en considération les débouchés qu'elles offrent.

M. le président. Monsieur Hage, terminez votre propos ou je vous retire la parole !

M. Georges Hage. Je termine, monsieur le président, mais je constate que j'ai moins de chance que M. Martinez.

M. le président. Ou que M. Duconolé !

M. Georges Hage. Alors je choisis une phrase, la dernière de mon intervention.

Ce développement, cette rénovation de l'enseignement supérieur qui suppose sa démocratisation par l'élévation des formations et de la recherche répond à la fois aux aspirations de la jeunesse et aux besoins du pays ; c'est ainsi et ainsi seulement que seront harmonisés les progrès technologiques et économiques avec l'avancée sociale nécessaire, et non pas en votant le projet de budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Martinez. C'était une longue phrase !

M. le président. La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de Jean-Pierre Chevènement, retenu par une contrainte imprévisible. Jean-Pierre Sueur et moi-même aurons l'occasion de développer plusieurs des points que notre collègue comptait traiter devant notre assemblée.

Monsieur le ministre, le camouflage auquel vous vous livrez dans le domaine de la recherche ne masque pas la réalité.

Je rappellerai d'abord l'entreprise de démolition à laquelle le Gouvernement de M. Chirac s'est attelé dès son entrée en fonctions : dans le budget de 1986, près de 2 milliards de francs de crédits ont été annulés, les dotations de l'ANVAR ont été réduites de 40 p. 100, et celles du budget du fonds de la recherche et de la technologie de 50 p. 100. Le budget de 1987, en progression de 2 p. 100, n'a fait que confirmer l'incohérence et le renoncement qui caractérisent votre politique vis-à-vis de la recherche.

Tout cela a été opéré au nom d'une critique superficielle du tout-Etat, d'une analyse anachronique du rôle des pouvoirs publics dans le développement de la science et de la technologie et d'une appréciation erronée de la situation de la recherche dans les pays développés.

Nous avions pourtant remis la recherche sur les rails en 1981...

M. Jean-Paul Séguéla. Oh non !

M. Michel Charzat. ... en développant une politique équilibrée, fondée à la fois sur une recherche fondamentale vigoureuse, portée vers l'excellence internationale et sur la nécessité d'une plus grande ouverture de l'univers scientifique sur l'économie et la société. Nous étions parvenus, avec les assises de la recherche de 1982, à mobiliser les chercheurs français pour qu'ils épousent leur temps. Une transformation profonde des comportements était en marche, la collaboration recherche-industrie devenait une réalité.

Vous avez tout arrêté par manque d'ambition et aussi, sans doute, par aveuglement politique : il fallait revenir sur ce qu'avait fait la gauche ! Aussi vous adresserai-je quatre critiques, monsieur le ministre.

La première est qu'il n'y a plus de pilotage national de la recherche, plus de vue d'ensemble, plus de coordination.

A la notion bien définie de budget civil de recherche-développement, vous avez substitué la notion floue et fourretout d'effort budgétaire de recherche-développement. Chaque ministère, en ordre dispersé, discute désormais avec les services du budget au plus malin, au plus influent. La parcellisation de la négociation conduit à laisser, comme avant 1981, la part belle aux plus influents.

Ainsi, vous annoncez une croissance de l'E.B.R.D. de 8 p. 100 en 1986 par rapport à 1987. Encore faut-il savoir que celle-ci est due, pour près de 50 p. 100, à l'accroissement des seules dépenses de recherche militaire. La recherche universitaire, elle, ne verra augmenter ses crédits que de 14 p. 100 en 1988 contre 25 p. 100 l'an dernier.

Si l'on s'en tient au seul B.C.R.D., hors crédits d'impôt, la croissance ne sera que de 0,6 p. 100 entre 1987 et 1988. En deux ans ce budget n'aura crû que de 1,2 p. 100. Si l'on raisonne en pouvoir d'achat, il y a à l'évidence, dégradation.

Ainsi, vous ne pouvez tenir les objectifs de la loi de programme sur la recherche, même en procédant à cet artifice de présentation que constitue l'E.B.R.D. Le retard pris en 1986 ne sera pas rattrapé en 1988.

Ma deuxième critique, monsieur le ministre, est pour souligner que la vision à moyen terme est complètement absente.

Vous avez en fait abandonné le plan triennal arrêté par M. Curien. Celui-ci prévoyait, en particulier, une augmentation de 3 p. 100 chaque année du nombre des chercheurs et des I.T.A. Ainsi, 1 110 postes ont été créés en 1985, 1 400 en 1986. En 1987, il y aura, par contre, un peu plus de 350 suppressions et 250 sont prévues en 1988. Vous mettez ainsi en cause le renouvellement de l'emploi scientifique.

Troisième critique : vous manifestez, au fond, un grand mépris pour la communauté scientifique et pour tout ce qui touche à la recherche fondamentale.

Alors que les assises de 1982 impulsées par M. Chevènement avaient permis d'enclencher un mouvement de dépassement de l'opposition stérile entre recherche fondamentale et recherche appliquée, vous revenez à ces vieilles lunes et au mépris pour la recherche fondamentale.

Comment justifier autrement le fait que, en francs constants, les crédits affectés à certains grands organismes, comme le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M., l'I.N.R.A., aient diminué d'au moins 5 p. 100 entre 1985 et 1988 ?

Comment justifier que le C.E.S.T.A. et l'IRCHA soient, dans les faits, condamnés à disparaître en 1988 ?

Les grands organismes paraissent particulièrement mal traités dans ce budget. Ainsi, le budget du C.E.A. diminuera, en francs constants, ce résultat médiocre n'étant d'ailleurs obtenu qu'au prix d'une opération de débudgétisation qui va pénaliser, à hauteur de 250 millions de francs, E.D.F.

Le Gouvernement, dans ce domaine, n'a d'idée de programme qu'en matière militaire. Nous n'avons évidemment rien contre la programmation militaire, mais nous considérons que ce serait vraiment du gaspillage de ne pas utiliser le potentiel civil du C.E.A.

De même, l'ensemble des crédits affectés aux établissements publics à caractère scientifique et technologique baissera en francs courants puisque, globalement, ils n'évolueront que de 1,3 p. 100 en 1988.

Cette situation, à l'évidence, aura de graves conséquences. Je prendrai l'exemple de l'I.N.R.A. où vingt-quatre postes d'ingénieur sont supprimés, suppressions qui portent, je le crois, un coup très sensible à la capacité de cet organisme. Aussi, monsieur le ministre, je vous demande avec beaucoup d'insistance de réexaminer ce point.

Au C.N.R.S., qui a déjà été affecté par une longue année de dysfonctionnement, il n'y aura que 100 postes inscrits au budget. Selon les termes mêmes du directeur général du C.N.R.S., ce budget est « morose » avec le tarissement des recrutements - à peine 325 créations de postes de chercheur - et avec la diminution catastrophique du nombre des I.T.A.

A l'évidence, l'incidence sur les vocations des jeunes chercheurs sera très négative. De même, il faut déplorer la diminution des « postes rouges », ces postes traditionnellement réservés pour l'accueil des chercheurs étrangers invités.

Enfin, la politique de valorisation des recherches connaîtra une baisse de régime avec notamment la disparition des abondements qui étaient accordés aux laboratoires de valorisation.

A l'I.N.S.E.R.M., seulement vingt-cinq postes sont créés. On enregistrera donc une réduction des postes offerts aux chercheurs étrangers et une forte diminution des postes d'I.T.A. - 1,5 p. 100 - qui s'ajoutera à la suppression de l'année passée, qui a porté sur 1,6 p. 100 de ces postes.

Mes chers collègues, je pourrais allonger ce constat valable pour d'autres organismes eux aussi incapables d'assurer la continuité de l'emploi et de répondre pleinement à l'ampleur des enjeux.

Enfin, quatrième critique, la prétendue priorité que vous affichez pour la recherche industrielle ne me paraît être qu'un leurre.

S'il faut reconnaître un effort pour les grands programmes technologique, aéronautique, spatial et de télécommunications, souvent d'ailleurs contraints par des engagements internationaux, comment ne pas dénoncer votre volte-face sur ce qui concerne l'ANVAR et le fonds de la recherche technologique ?

Après avoir supprimé près de la moitié de leurs recettes en 1986, voici que, en 1988, vous en redécouvrez les mérites et l'efficacité et que vous prévoyez pour cette année une progression des autorisations de programme de l'ANVAR de 10 p. 100 et de 24 p. 100 pour le F.R.T.

Si l'on rapproche cependant les autorisations de programme de 1988 de celles de 1986, avant les coupes sombres effectuées lors du collectif, on s'aperçoit qu'elles leur sont encore inférieures : 1 074 millions en 1986 et 930 millions en 1988 pour le F.R.T. ; 990 millions et 626 millions pour l'ANVAR. Là encore, le projet de budget pour 1988 ne compense pas les pertes de 1986 ; il n'y a pas rattrapage.

Pour la filière électronique vous faites apparaître une progression fictive de 5 p. 100. En réalité, le montant des crédits de 1987 avait été sous-évalué et, après corrections, les crédits en autorisations de programme diminuent de 126 millions de francs en 1988. De même vous avez réduit à zéro les dotations en capital qui étaient de près de deux milliards en 1985.

Monsieur le ministre, quand nous reviendrons au pouvoir, nous devons revoir tout cela. Il faudra retrouver le cours de ce que nous avions engagé entre 1981 et 1986 et effacer les années difficiles que vous faites vivre à la recherche.

S'il est vrai que le temps perdu ne se rattrape jamais complètement et que deux années de régression font beaucoup, nous mettrons les bouchées doubles pour retrouver l'élan nécessaire et vraiment préparer l'avenir dans l'intérêt du pays tout entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Si vous le permettez, monsieur le ministre, je placerai en exergue à mon intervention une citation d'un auteur qui parlera, je l'espère, à votre cœur et à votre esprit. Montesquieu, dans *L'Esprit des lois* - livre III, chapitre 3 - écrit : « Il est clair que dans une monarchie, où celui qui fait exécuter les lois se juge au-dessus des lois, on a besoin de moins de vertu que dans un gouvernement populaire où celui qui fait exécuter les lois sent qu'il y est soumis lui-même et qu'il en portera le poids. »

M. Eric Raoult. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jean-Pierre Sueur. Cette citation nous rappelle fort opportunément que le pouvoir exécutif a pour mission essentielle d'appliquer la loi.

La question que je vous pose, monsieur le ministre, est simple : quand appliquerez-vous enfin les lois en vigueur concernant l'enseignement supérieur dans notre pays ?

M. Eric Raoult. Ce sont des lois scélérates !

M. Jean-Pierre Sueur. De deux choses l'une : ou bien vous pensez, monsieur le ministre, que les lois en vigueur sont mauvaises et vous en tirez la conséquence qu'il faut les réformer et faire voter un autre projet de loi ou bien vous renoncez à changer la loi - et il me semble que telle fut et telle est votre attitude - mais, dans ce cas, il faut appliquer la loi.

Il existe une loi sur l'enseignement supérieur, c'est celle du 26 janvier 1984.

Dix-huit universités sur soixante-quatorze ne se sont pas dotées des statuts qu'implique la lettre même de cette loi. Des présidents et des conseils d'université n'ont pas été réélus et les statuts d'unité de formation et de recherche n'ont pas été révisés...

M. Jean-Claude Martinez. Heureusement !

M. Jean-Pierre Sueur. ... alors même que la loi l'impliquait nécessairement dans son esprit et par sa lettre.

En outre, sur aujourd'hui élus dans des conseils d'université des étudiants et des enseignants qui n'étudient plus et qui n'enseignent plus dans les universités considérées, tout simplement parce que la loi n'est pas appliquée.

Ma question est très simple : sachant qu'il revient au ministre chargé des universités de faire appliquer la loi, quelles dispositions entendez-vous prendre, monsieur le ministre, pour appliquer la loi présentement en vigueur ?

M. Georges Haga. Et pour que la France soit un Etat de droit !

M. Jean-Pierre Sueur. Si vous refusez de répondre à cette question, comme vous l'avez fait en commission, je dis du haut de cette tribune qu'il s'agit d'une dérobade inaccept-

table dans un Etat de droit. Votre attitude encourage la non-application de toute loi, de toute disposition réglementaire par les universités. Je pense à ce qui est en train de se passer s'agissant des droits d'inscription. La situation normale dans un Etat de droit n'est pas la non-loi ou le refus de l'application de la loi.

Je sais que vous invoquez et que vous avez invoqué dans une circulaire une décision du Conseil constitutionnel sur la loi du 26 janvier 1984...

M. Jean-Claude Martinez. Voilà !

M. Jean-Pierre Sueur. ... déclarant non conforme à la Constitution l'article de la loi de 1984 qui abolit la loi de M. Edgar Faure, au motif que la première ne comportait pas des garanties équivalentes à la seconde, s'agissant de l'indépendance des professeurs.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que cette décision du Conseil constitutionnel ne s'applique qu'aux dispositions de la loi de M. Edgar Faure qui traitent de l'indépendance des professeurs ou pensez-vous qu'elle vaut pour la totalité de la loi ? J'attends avec beaucoup d'intérêt votre réponse, car si vous penchiez pour le second terme de l'alternative, cela voudrait dire que, pour vous, les deux lois, celle de 1968 et celle de 1984, sont strictement équivalentes et que, aujourd'hui, chaque université peut choisir d'appliquer la loi qui l'arrange. Si c'est ce que vous pensez, je vous demande de bien vouloir le dire.

M. Bruno Golinsch. J'espère !

M. Jean-Claude Martinez. C'est la liberté de la décentralisation !

M. Jean-Pierre Sueur. Dans ce cas, l'état de droit dans notre pays serait gravement mis en cause. En effet, il s'ensuivrait que l'on pourrait, selon son désir, appliquer telle loi votée par le Parlement ou la loi précédente. Or vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il est constant, dans notre droit, qu'une loi se substituant à une autre prend la place de celle-ci, même si elle ne l'abroge pas explicitement. Si vous estimez qu'en droit les deux lois sont sur le même plan, péssent le même poids et ont le même statut, je serais intéressé d'entendre vos explications.

M. Eric Raoult. C'est du droit constitutionnel ! Ce n'est pas de la recherche !

M. Jean-Pierre Sueur. Nous avons été très intrigués en apprenant par la presse que vous aviez l'intention d'appliquer par décret à certaines universités l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 de manière que, au sein de ces universités, certains instituts disposent de plus d'autonomie. Chacun a compris quelles étaient vos intentions : il s'agirait en réalité de mettre en place, par un subterfuge juridique, les établissements publics fédérés de feu la loi Devaquet.

Ma question est la suivante : comment se fait-il que vous ayez eu l'idée d'appliquer l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 à des universités qui, au nom de votre interprétation et de votre circulaire, refusent précisément d'appliquer cette loi. Si je comprends bien, ces universités refusent la loi, sauf l'article 33. Or votre rôle est de faire appliquer la loi, toute la loi, l'article 33 certes, mais aussi tous les autres.

M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Puis-je vous interrompre, monsieur Sueur ?

M. Jean-Pierre Sueur. Oui, monsieur Gantier.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Gilbert Gantier, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission. Je remercie M. Sueur de me permettre de l'interrompre.

Je suis impressionné par sa démonstration juridique...

M. Jean-Pierre Sueur. Je vous remercie.

M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission. ... qu'il place sous la protection de Montesquieu !

Il reproche au ministre de ne pas appliquer la loi de 1984. Je crois savoir qu'il intervient sur le temps de parole de M. Chevènement. M. Chevènement n'était-il pas aussi coupable de ne pas appliquer la loi de 1984 ?

M. Jean-Claude Cassaing. C'est de la basse polémique !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'était pas la peine d'interrompre pour ça !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur Gantier, votre argumentation ne tient pas pour une raison simple : cette loi était en cours d'application et n'a pas cessé de l'être pendant le ministère de M. Chevènement.

M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission. M. Chevènement a été ministre jusqu'en mars 1986 !

M. Jean-Pierre Sueur. Or, aujourd'hui, la situation est plus singulière. A une question posée par M. Cassaing devant la commission des affaires culturelles, monsieur le ministre, vous avez répondu ceci : « Le ministère était prêt à donner un avis favorable à titre expérimental lorsque les demandeurs se sont rétractés. »

Monsieur le ministre, vos propos ont peut-être été mal retranscrits, dans ce cas, vous pourrez faire une mise au point. Mais, si vous confirmez ces paroles, cela veut dire que vous acceptez, à titre expérimental, qu'une université refuse d'appliquer la loi au nom d'un article de ladite loi au lieu de prendre les dispositions qui sont en votre pouvoir pour qu'elle l'applique.

Monsieur le ministre, je vous demande des explications sur cette singulière vision des choses.

M. le président. Monsieur Sueur, concluez !

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, vous allez me demander de conclure...

M. le président. C'est fait ! (Sourires.)

M. Jean-Pierre Sueur. ... rassurez-vous, je ne « débordai » pas plus que M. le ministre cet après-midi.

Nous avons constaté, monsieur le ministre, que vous voulez revenir sur la loi en vigueur en ce qui concerne les doctorats, alors que cette loi a mis la France au diapason des autres pays modernes...

M. Jean-Claude Martinez. C'est inexact !

M. Jean-Pierre Sueur. ... s'agissant de thèse courte qui promet néanmoins à celui qui la soutient de faire ses preuves en matière de recherche. Vous remettez cette possibilité en cause, là encore, par un avant-projet de décret, au mépris de la lettre de la loi.

De la même manière - M. Chevènement insistait, à juste titre, sur ce point dans une déclaration récente - comment peut-on expliquer, monsieur le ministre, qu'il y ait de plus en plus de lycéens - 70 000 élèves de terminale de plus par rapport aux années précédentes - et de moins en moins d'étudiants ?

Comment expliquez-vous cette interruption injustifiable de l'application des dispositions de la loi de 1984 relatives à la réforme des premiers cycles ?

Monsieur le ministre, cette année vous avez créé un nombre très limité de D.E.U.S.T., alors qu'à la rentrée précédente il n'y avait déjà eu qu'un nombre très symbolique de créations de D.E.U.S.T. Or, nous savons que la priorité des priorités consiste à réformer les premiers cycles. M. Cassaing insiste, à juste titre, dans son rapport sur le caractère irrationnel de la situation actuelle : des élèves de sections D, se dirigeant en masse vers les I.U.T. alors que d'autres s'inscrivent dans des filières longues où la nature de leurs études antérieures les condamne trop souvent à l'échec.

Il faut privilégier une véritable orientation et une diversité de filières courtes au sein de nos universités. Non pas des filières fermées, qui confinent les jeunes dans certaines orientations professionnelles étroites, mais une véritable professionnalisation qui ouvre sur une culture au sens plein du terme, c'est-à-dire une culture qui intègre les apports professionnels.

M. le président. Monsieur Sueur, veuillez conclure !

M. Jean-Pierre Sueur. Je termine, monsieur le président.

A cet égard, il apparaît que tout l'effort qui avait été fait pour diversifier, pour professionnaliser les premiers cycles est aujourd'hui interrompu.

Alors, monsieur le ministre, je termine en vous demandant à propos des premiers cycles, comme à propos des statuts des universités, comme à propos des doctorats : quand donc allez-vous appliquer la loi ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. Jacques Valade, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je vais m'efforcer de ne pas encourir une nouvelle fois les foudres de la présidence en dépassant mon temps de parole. Les questions sont si nombreuses que je devrai y répondre brièvement, en étant cependant complet.

M. Bassinet et M. Charzat m'ont parlé de l'E.B.R.D. exactement comme si j'avais découvert ce nouveau moyen d'évaluation. Dans le « jaune » de 1981, l'E.B.R.D. y est mentionné ainsi d'ailleurs que dans les jaunes suivants. Vous ne pouvez donc pas dire, monsieur Bassinet, que cette découverte serait récente. C'est une donnée bien établie.

En ce qui concerne l'évaluation de la recherche, je dirai à M. Giard que le C.S.R.T. a été par mes soins reconstitué et qu'il peut parfaitement se livrer à toutes les opérations d'évaluation que nous déciderons. Par conséquent, j'apprécie la motion de la commission des finances, mais il est clair que les dispositions en cause sont actuellement en pleine application.

J'ai été interrogé par plusieurs députés en ce qui concerne la C.G.R. - Compagnie générale de radiologie - et l'accord qui est actuellement à l'étude. Cet accord, comme vous le savez, dépend du ministre de l'industrie et également du ministre de l'économie et des finances. Pour ce qui me concerne, j'ai pris toutes dispositions dans l'éventualité de la réalisation de ce qui a été envisagé pour que les découvertes, et notamment les vingt-neuf brevets qui ont été pris, puissent rester dans le patrimoine national et être exploités comme nous le souhaitons tous.

En ce qui concerne le C.E.S.T.A., une décision de suppression a été prise, au mois de janvier 1987, à l'issue d'un comité interministériel. Depuis cette époque, nous nous efforçons d'aller dans la direction de la décision, c'est-à-dire ou bien une reprise ou bien une privatisation, ou bien une suppression. Actuellement, nous sommes en train de trouver la meilleure solution, tant par rapport à l'objectif de cet organisme que par rapport à son personnel.

M. Cassaing et M. Sueur m'ont parlé des problèmes de diversification des filières et des premiers cycles, de D.E.U.S.T., d'habilitation, - ce problème a été aussi évoqué par M. Martinez - et de suppression du doctorat dit « doctorat 1984 » ou « doctorat Savary ».

En ce qui concerne la diversification des filières du premier cycle, je vous serais reconnaissant de ne pas me faire de procès d'intention. Je vais dans cette direction, puisque la création de premiers cycles décentralisés se fait exactement dans cet esprit.

S'agissant des habilitations, pourquoi voulez-vous, monsieur Martinez, que nous revenions sur celles qui sont données depuis très longtemps ? Ce ne sont pas seulement les gouvernements socialistes successifs qui ont donné ces habilitations, ce sont des mesures qui ont été prises depuis longtemps et qui correspondent au désir exprimé par les universités, dans le cadre de leur autonomie, d'avoir telle ou telle discipline et tel ou tel moyen pour développer cette discipline.

Nous ne sommes pas à l'an zéro de l'Université. Dans la mesure où il est possible de supprimer des habilitations ou même d'en accorder, nous le faisons, mais nous devons respecter une continuité qui est tout à fait raisonnable.

Pour ce qui est du doctorat de 1984, là aussi on me fait un procès d'intention. Il n'a jamais été dans mes intentions de le supprimer, je constate simplement que le doctorat d'habilitation ou plus exactement l'habilitation à diriger des recherches pose des problèmes pour certaines catégories d'universitaires. En effet, dans les disciplines juridiques, par exemple, le fait de n'avoir plus de doctorat dit d'Etat soulève des problèmes qui sont totalement insolubles à l'heure actuelle. Ce n'est pas par décret qu'ils peuvent être réglés.

S'il y a à revenir sur la situation actuelle, il ne s'agit pas de supprimer le doctorat de 1984, mais simplement de reconstituer un niveau universitaire qui permettra à certains d'accéder à des postes dans l'enseignement supérieur. Nous présenterons en ce sens un projet de loi.

J'en viens aux problèmes relatifs à l'A.F.M.E. qui relève à la fois de l'industrie et de la recherche, l'IRCHA ne dépendant que de l'industrie.

L'A.F.M.E. est un organisme qui a rendu et rend des services. Il en entra encore, mais seulement dans la mesure où son fonctionnement sera un peu plus orthodoxe et où les crédits publics seront mieux gérés. Nous attendons par conséquent du nouveau président de cet organisme qu'il nous fasse des propositions à cet égard.

En effet, monsieur Gantier, le fonctionnement du C.N.O.U.S. ne donnait pas tout à fait satisfaction et j'ai demandé à son nouveau responsable qu'il me présente un plan d'amélioration du fonctionnement de cet organisme si important.

Les financements des programmes spatiaux, que ce soit Ariane 5, Hermès ou Airbus, ont été évoqués, notamment par M. Bassinet.

La décision fondamentale consistait à arrêter la position de la France par rapport à la conquête de l'espace. Le Premier ministre l'a définie, après la réunion d'un comité interministériel, et cette définition était capitale dans la perspective de la réunion européenne de La Haye.

Il est bien évident, faute de quoi cette décision n'aurait pas de réalité, que les dispositions financières liées au choix qui a été fait sont inhérentes à ce choix. Mais nous ne pouvons pas encore dire de quelle façon nous allons organiser ces financements car cela dépend de la décision qui sera adoptée les 9 et 10 novembre à La Haye. La décision de principe étant prise, il faut que nous nous concertions avec nos collègues européens et nous verrons ensuite ce qu'il est nécessaire de faire pour le financement, notamment en 1988.

Je répondrai à M. Séguéla, qui m'a interrogé à propos de l'université Paul-Sabatier de Toulouse III, que je partage - il le sait bien - sa préoccupation, ne serait-ce que parce que je suis moi-même chimiste.

Les décisions sont prises. Le financement de la reconstitution des laboratoires de chimie de l'université Paul-Sabatier a été décidée par le ministère du budget et par le ministère de la recherche. Il nous faudra, une fois que les études techniques auront été faites, mettre en route cette opération. Vous savez, puisque j'ai pris cette décision après une visite à Toulouse, que non seulement nous reconstituerons ces laboratoires, mais que nous ajouterons 1 000 mètres carrés supplémentaires, afin que les chimistes puissent être mieux installés et travailler dans des conditions très améliorées, notamment sur le plan de la sécurité.

M. Jean-Paul Séguéla. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Schwartzberg, vous dites que ce que nous préparons pour l'enseignement supérieur n'est pas à la hauteur de ce que vous souhaiteriez. Je vais rappeler quelques chiffres que j'ai déjà cités.

De 1983 à 1986, en francs constants, les crédits pour l'enseignement supérieur ont diminué de 8,1 p. 100.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. C'est complètement faux !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. De 1986 à 1987, ils ont augmenté de 4,8 p. 100.

M. Jean-Claude Casaling. Avec quelle inflation ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. De 1987 à 1988 ils augmenteront de 9,6 p. 100, ce qui donne pour la période 1986 à 1988 une augmentation de 15,4 p. 100.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous que M. Schwartzberg vous interrompe ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Naturellement.

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Je vous remercie, monsieur le ministre. Il s'agit de chiffres importants et que l'opinion publique doit connaître.

La progression des budgets successifs de l'enseignement supérieur ne correspond pas à ce que vous venez de dire.

En 1984, la hausse a été de 7,6 p. 100, en 1985, de 6,4 p. 100 et en 1986 de 4,5 p. 100.

J'ai sous les yeux, par ailleurs, le rapport du comité national d'évaluation, qui est un organisme impartial et qui cite les faits d'une manière incontestable. Voici ce que j'y lis : « Entre 1970 et 1979, soit pendant une décennie entière, la croissance des dépenses de l'enseignement supérieur a été très faible, 7 p. 100 en dix ans, et très inférieure à celle des effectifs : plus 23 p. 100. Au cours des six années suivantes, de 1980 à 1985 » - c'est-à-dire approximativement la période pendant laquelle nous étions au gouvernement - « les crédits budgétaires se sont accrus de 12 p. 100 en francs constants. » En francs courants la hausse est en réalité de 83 p. 100.

Alors, monsieur le ministre, je vous invite à revoir les chiffres que vous avez cités et qui, manifestement, ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le rapport du comité national d'évaluation ou dans les documents budgétaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Suaur. Remarquable intervention !

M. Yves Fréville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur. Me permettez-vous de vous interrompre à mon tour, monsieur le ministre ?

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous que M. Fréville vous interrompe ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le président, pourquoi voudriez-vous que j'accepte une interruption de M. Schwartzberg et que je refuse celle de M. Fréville ?

M. le président. La parole est à M. Fréville, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. Je me permettrai simplement de continuer la citation de M. Schwartzberg : « Les crédits budgétaires se sont accrus de 12 p. 100 en francs constants, mais les inscriptions se sont encore envolées : plus 21 p. 100, si bien que du point de vue financier la situation a continué à se dégrader ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, à monsieur le ministre.

M. Bruno Bourg-Broc. M. Schwartzberg a fait une citation tronquée !

M. Etienne Pinte. C'est un falsificateur !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole maintenant.

M. André Fanton. M. Roger-Gérard Schwartzberg est toujours égal à lui-même !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je me permettrai de renvoyer les interrupteurs dos à dos...

Voyons les crédits, monsieur Schwartzberg, hors masse salariale...

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Hors masse salariale ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... et dépenses ordinaires d'action sociale.

M. Roger-Gérard Schwartzberg et M. Jean-Claude Casaling. Cela n'a pas de sens !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. C'est bien de cela que nous parlons.

M. Jean-Claude Casaling. C'est le budget global qui est important !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Si l'on prend 1983 comme base 100, avec 2,97 milliards,...

M. Jean-Pierre Sueur. Cela n'a aucun sens !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... en 1986, avec 3,30 milliards, on arrive à 91,9, soit une baisse de 8,1 p. 100.

M. Jean-Claude Cassaing. Combien représentait la masse salariale ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En 1987 : 3,56 milliards de francs, ...

M. Jean-Pierre Sueur. On peut faire dire n'importe quoi aux chiffres !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... ce qui correspond à l'indice 97,2.

M. Jean-Hugues Colonna. Avec la masse salariale ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Et en 1988, nous en serons à l'indice 108,6. Je redis qu'il y a une hausse de 9,6 p. 100, ainsi que j'ai eu l'honneur de le déclarer tout à l'heure à M. Roger-Gérard Schwartzberg. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Mais la masse salariale représente plus de 70 p. 100 du budget !

M. le président. Monsieur Cassaing, vous n'avez pas la parole !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne la Cité des sciences et de l'industrie, MM. Birraux et Colonna s'interrogent. Soyez certains que nous attachons et que j'attache personnellement la plus grande importance à cette extraordinaire vitrine de la science et de l'industrie française.

Toutefois, après avoir reçu le rapport que nous avons demandé à un haut fonctionnaire, dont la compétence ne peut pas être mise en cause, nous constatons que la façon dont les fonds publics ont été dépensés n'est sans doute pas la meilleure. Nous souhaitons que cette cité aille vers une gestion plus orthodoxe et qui corresponde à l'effort considérable que la France fait dans ce domaine.

La Cité des sciences et de l'industrie est, je le répète, une affaire très importante à laquelle nous sommes très attachés et que nous souhaitons voir se développer. La nomination d'un nouveau président-directeur général ira dans cette direction, compte tenu des instructions qui lui seront données.

Je dirai simplement à M. Colonna que les crédits relatifs à la culture scientifique et technique sont maintenus au budget de 1988 au même niveau que dans le budget de 1987 ; dépenses ordinaires plus autorisations de programme s'élevaient à 72,5 millions de francs.

En ce qui concerne les crédits de l'I.N.R.A., j'indique à M. Le Déaut qu'en dépenses ordinaires, à structure constante, les crédits augmenteront de 2,5 p. 100 en 1988 et ne diminueront pas de 1,3 p. 100 comme il a été dit.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est M. Cointat qui l'a écrit dans son rapport !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les autorisations de programme progressent de 3,5 p. 100 et seize emplois de chercheur sont créés.

M. Charzat a parlé de camouflage, d'entreprise de démolition, d'incohérence, de renoncement et l'instant d'après, il a évoqué les assises de la recherche de 1981-1982.

M. Jean-Pierre Sueur. Excellentes assises !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'initiative qui avait été prise à l'époque par M. Jean-Pierre Chevènement avait suscité un très grand intérêt de la part de la communauté scientifique et de la communauté des chercheurs, tant en province qu'à Paris, puisqu'il y a eu des assises nationales. Mais très rapidement, la déception de la communauté scientifique a été grande au regard de l'espoir suscité par ces réunions au cours desquelles les chercheurs s'étaient exprimés très largement.

M. Jean-Pierre Sueur. C'est vous qui avez fait voter le collectif ! Vous avez sapé le budget de la recherche !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les réductions des crédits au niveau des budgets ont été réalisées en 1982, en 1983 et en 1984. Combien de régulations budgétaires sont intervenues ?

M. Jean-Pierre Sueur. Ce n'est pas vrai ! Les crédits ont constamment augmenté alors qu'en 1986, ils ont diminué très fortement !

M. le président. Laissez parler M. le ministre !

M. Philippe Bassinet. Mais qu'il ne dise pas n'importe quoi !

M. le président. Monsieur Bassinet, vous n'avez pas la parole ! Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je vous remercie, monsieur le président.

En définitive, monsieur Charzat, l'ambition qui s'est alors manifestée, l'incantation qui a été délivrée à cette époque, tout cela s'est traduit par une très profonde déception de la communauté scientifique. Je veux bien que vous évoquiez le renoncement à propos de notre action, mais n'oubliez pas que les assises de la recherche ont été également l'occasion pour les chercheurs français d'un très grand renoncement.

M. Jean-Pierre Sueur. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'intervention de M. Sueur est intéressante. Il a appelé à la rescousse Montesquieu. Vous avez tort, monsieur Sueur, de liquer contre vous les Girondins. (*Sourires sur divers bancs.*) Appeler à votre secours Montesquieu n'est pas une preuve d'assurance de votre part.

Ensuite, ce qui est intéressant dans votre développement, tout à fait remarquable sur le plan intellectuel, c'est que vous avez exposé la thèse, mais aussi l'antithèse, au point que je me demande même s'il est nécessaire de vous répondre.

M. Jean-Pierre Sueur. Vous vous dérobez !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je ne me dérobe pas du tout, monsieur Sueur. En revanche, vous, vous m'interrompez, chose que je ne me suis pas permis de faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Philippe Bassinet. Le ministre peut prendre la parole quand il le désire !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous me demandez si la loi de 1984 a totalement remplacé la loi de 1968.

Vous parlez d'une circulaire. Vous avez tort. Après avoir réuni les présidents d'université et avoir évoqué avec eux la situation - car, jusqu'à nouvel ordre, les universités françaises sont autonomes - nous leur avons simplement adressé une note d'explication et de commentaire, et pas autre chose. Chacun, ensuite, a choisi le système qui lui paraissait le mieux convenir à son université.

L'Université française venait de traverser une période très difficile, dramatique même, qui a été évoquée par plusieurs orateurs. Il fallait en sortir. C'est ainsi que nous nous sommes trouvés, comme l'a dit M. Gantier, dans une situation expérimentale. Je ne dis pas que cette situation est définitive et qu'il faut y enfermer l'Université française. Je dis simplement qu'elle a permis, à partir du mois de janvier 1987, à l'Université française de fonctionner.

M. Gilbert Gantier, vice-président de la commission. Très bien !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les examens ont été passés, et dans des conditions convenables.

M. Jean-Pierre Sueur. Avant, ils ne l'étaient pas ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. La rentrée, même si cela gêne certains d'entre vous, messieurs, s'est déroulée dans des conditions honorables, infiniment différentes, et pas pour les raisons qui ont été dites, de celles de la rentrée précédente.

Par ailleurs, vous me demandez, monsieur Sueur, de quelle façon on peut imaginer l'utilisation de l'article 33 de la loi de 1984.

M. Jean-Pierre Sueur. Je n'imagine pas, je constate !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. On l'imagine parce que l'article 33 de la loi de 1984 existe, et si certains présidents d'université...

M. Jean-Pierre Sueur. Ils ne veulent pas appliquer la loi de 1984 !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ou vous parlez, ou je parle, mais il est très difficile de parler ensemble !

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le président, je suis à votre disposition : si M. Sueur préfère intervenir avec votre permission, qu'il intervienne, mais je ne parlerai pas en même temps que lui.

M. le président. Non, je ne donnerai pas la parole à M. Sueur.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Alors, je vous serais reconnaissant de lui demander de ne pas la prendre !

M. le président. C'est déjà fait. Il va vous écouter !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Si certaines universités souhaitent, parce que des considérations de gestion les y incitent, demander le bénéfice de l'article 33 de la loi de 1984, pour-quoi voulez-vous que je le leur refuse ? Il s'agit simplement de savoir ce qu'elles veulent : elles veulent créer des instituts et bénéficier de cet article ? Je n'y vois pas d'inconvénient. Elles ne veulent pas l'application de l'article 33 ? Je ne la leur impose pas !

Là aussi, vous me faites un procès d'intention en disant que, par ce biais, je veux rétablir je ne sais quelle disposition d'un projet de loi qui a été abandonné. Tout cela est excessif. Aussi bien à Paris I qu'à Nantes, la demande a été formulée par les universitaires. Si elle est retirée, nous n'imposerons rien et, par conséquent, les universités resteront dans le système actuel. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Monsieur le ministre, avez-vous terminé ou souhaitez-vous toujours que M. Sueur vous interrompe ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je ne souhaite rien, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour quelques instants.

M. André Fanton et M. Eric Raoult. A quel titre ?

M. Jean-Pierre Sueur. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le ministre fait comme s'il n'avait pas entendu ma question.

M. André Fanton. C'est contraire au règlement ! M. le ministre a terminé ! M. Sueur n'a pas le droit de parler !

M. le président. Monsieur Sueur, arrêtez un instant, je vous prie.

Monsieur Fanton, vous venez d'arriver. Depuis cet après-midi, chacun dépasse largement son temps de parole.

M. André Fanton. J'étais là cet après-midi !

M. Michel Cointat. On a discuté ce matin sans jamais dépasser nos temps de parole, mais c'était avec un autre président ! C'est vous qui créez les incidents !

M. le président. Je vous en prie, laissez-moi conduire les débats ! Monsieur Cointat, vous n'avez pas la parole ! Poursuivez, monsieur Sueur.

M. André Fanton. C'est contraire au règlement !

M. Eric Raoult. Dès qu'il est là, il y a des incidents !

M. André Fanton. C'est comme cela qu'on crée les incidents, monsieur le président !

M. Jean-Pierre Sueur. Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question sera extrêmement brève, monsieur le ministre. Je tiens à la reformuler, car vous n'y avez pas répondu : jugez-vous normal qu'une université qui refuse d'appliquer la loi de 1984 vienne vous demander de n'appliquer que l'article 33 de cette loi ?

M. Michel Cointat et M. Eric Raoult. Déjà dit !

M. André Fanton. Cela peut durer toute la nuit !

M. Jean-Pierre Sueur. Autrement dit, trouvez-vous normal de donner votre caution à une université pour n'appliquer qu'un seul article d'une loi qu'elle refuse obstinément d'appliquer, alors qu'il est de votre rôle de ministre de faire en sorte que la loi soit appliquée ?

M. Michel Charzat. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je répondrai très brièvement.

La loi à laquelle vous faites allusion, monsieur Sueur, est datée de janvier 1984. Il me semble que de janvier 1984 au 16 mars 1986, il s'est écoulé assez de temps pour que le gouvernement alors en charge des affaires de la France ait pu la faire appliquer.

M. Eric Raoult. Bravo !

M. Jean-Claude Cassaing. Et les décrets, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je ne vois donc pas pourquoi vous faites maintenant grief à ceux qui ont la responsabilité du gouvernement de n'avoir pas appliqué une loi que votre majorité a votée...

M. Gilbert Gentier, vice-président de la commission. Exactement ! Et promulguée !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... et qu'elle aurait très bien pu mettre en application ! *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président...

M. le président. Non, monsieur Sueur, vous n'avez pas la parole.

M. Jean-Claude Cassaing. Le ministre n'a pas lu la loi. Elle ouvrirait un délai jusqu'en décembre pour publier les décrets !

M. le président. Monsieur Cassaing, taisez-vous, je vous prie.

M. Jean-Pierre Sueur. La loi prévoyait un délai !

M. le président. Monsieur Sueur, veuillez vous taire également.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Jean Maran.

M. Jean Maran. Monsieur le ministre, l'université des Antilles et de la Guyane, couvrant nos trois départements, s'étend à travers la Caraïbe, de Pointe-à-Pitre à Cayenne en passant par Fort-de-France, sur un espace géographique plus vaste que celui qui sépare Lille d'Ajaccio, ce qui suppose des frais de déplacement et de fonctionnement sans commune mesure avec ceux des universités de métropole, à égalité d'effectifs.

En dépit du nombre important de nos jeunes compatriotes qui poursuivent leurs études en métropole et dont vous avez bien voulu cette année atténuer les difficultés d'inscription, monsieur le ministre, l'effectif de notre université a connu une augmentation considérable dans les cinq dernières années. Or, de l'avis de tous les responsables universitaires, des étudiants et de leurs parents, les moyens mis à la disposition de leur université n'ont pas suivi, et de loin, le rythme croissant des effectifs.

C'est ainsi que, pour la seule faculté de lettres et sciences humaines, l'effectif est passé de 603 étudiants en 1980 à 1 202 en 1987, soit une augmentation de 140 p. 100. Parallèlement, le nombre de postes d'enseignement passait de vingt en 1980

à vingt-trois en 1987, soit 15 p. 100 d'augmentation seulement. Le nombre des personnels administratifs, quant à lui, passait de cinq en 1980 à sept en 1987, soit deux postes de plus.

Cette comparaison, suffisamment éloquentes quoique partielle, suffit à traduire les difficultés insurmontables de notre université lointaine des Antilles.

Ma question, monsieur le ministre, tend à vous demander si, dans le budget pour 1988, il vous sera possible de répondre aux besoins urgents de notre université, de créer notamment de nouvelles classes de B.T.S. à option professionnelle pour des centaines de postulants sacrifiés, d'ouvrir une classe préparatoire à l'entrée aux grandes écoles pour donner de nouvelles chances à nos jeunes Antillais méritants qui souhaitent parfois mûrir une année de plus sous les cieux des tropiques avant de tenter la grande aventure universitaire en métropole. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, vous savez - j'ai eu l'occasion de vous le dire - quelle attention je porte personnellement à l'université des Antilles et de la Guyane.

Il existe déjà de nombreux établissements universitaires tant en Martinique qu'en Guadeloupe. Nous allons bientôt ouvrir un nouveau département d'I.U.T. à Kourou, et soyez sûr que nous continuerons dans cette direction.

Les classes de B.T.S. ou les classes préparatoires aux grandes écoles ne sont pas de ma responsabilité, mais de celle de M. Monory. Quoi qu'il en soit je m'engage, au nom du ministre de l'éducation nationale et en mon nom propre, à faire tout ce qu'il est nécessaire, en bonne concertation avec les responsables locaux, pour que ce que vous craignez ne se produise pas et pour que chacun ait des chances identiques, en Guyane ou en métropole. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Ellier.

M. Francis Saint-Ellier. Je souhaite, monsieur le ministre, appeler votre attention, d'une part, sur l'importante question de la supraconductivité et, d'autre part, sur la recherche médicale.

Parmi les questions primordiales en matière de recherche, vous avez déjà eu l'occasion de souligner l'importance des matériaux supraconducteurs à température critique élevée qui, je vous cite, « contient les germes d'une révolution scientifique et technique ».

Dans la compétition internationale des supraconducteurs, la France possède de nombreux atouts. Ainsi, les céramiques réalisées à Caen par le professeur Bernard Raveau et son équipe de l'institut supérieur de la matière et du rayonnement ont permis, au printemps 1986, à Alex Müller et Georg Bednorz de mettre en évidence les propriétés supraconductrices à une température de -238°C , ce qui leur a valu le prix Nobel de physique.

M. Bruno Gollnisch. Eh oui ! Ce sont qui l'ont eu !

M. Francis Saint-Ellier. Afin de mieux exploiter notre savoir-faire, un projet de création du centre de recherche des matériaux supraconducteurs à Caen a été mis au point. Il est maintenant bien avancé.

Ce centre, situé à l'interface de la recherche en laboratoire et du développement technologique industriel, aura l'avantage de bénéficier des recherches effectuées sur les oxydes supraconducteurs par le laboratoire de cristallographie et des sciences des matériaux de Caen. Sa réalisation s'articule en deux phases.

La première prévoit la réalisation d'un bâtiment d'une valeur de 6 millions de francs, financé par les collectivités locales - la ville de Caen, le département du Calvados et la région de Basse-Normandie - et un programme d'équipements scientifiques d'un coût de 9 millions de francs réparti lui aussi par tiers entre le C.N.R.S., votre ministère et les industriels.

La seconde phase implique votre ministère à hauteur de 5 millions de francs pour sa participation au financement des appareils de caractérisation performants du pôle « matériaux » de l'I.S.M.R.A. Sur ce point, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous puissiez confirmer les engagements de l'Etat.

Le second point, que j'aborderai brièvement, concerne l'institut national du médicament.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Francis Saint-Ellier. Je conclus, monsieur le président.

Dans les secteurs des recherches biomédicales et des sciences du médicament, Cyceron, le centre de recherche de tomographie par positons, sera opérationnel à Caen au début de l'année prochaine.

En accord avec les organismes scientifiques nationaux, des programmes de recherches sur le métabolisme du cerveau et du cœur seront entrepris. Leur développement doit permettre de fédérer et de donner une nouvelle dynamique aux chercheurs des équipes universitaires.

Un projet d'institut national du médicament a été conçu dans une approche pluridisciplinaire et comme une suite logique de Cyceron et du Ganil. Les trois collectivités locales - région de Basse-Normandie, département du Calvados et ville de Caen - ont la volonté de réaliser cet institut. Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous puissiez, sur ce deuxième point, nous assurer de votre soutien, qui viendra corroborer notre action.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, le dossier de la supraconduction est particulièrement important. La France a obtenu dans ce domaine des résultats exceptionnels tant dans la recherche publique que dans la recherche privée et j'ai lancé, le 22 septembre, une action prioritaire dotée de 20 millions de francs pour soutenir la recherche et mettre davantage de moyens à la disposition des chercheurs.

L'équipe de Caen est particulièrement excellente et si la réalisation d'un centre qui associerait recherche publique et recherche privée est envisagée à Caen, l'Etat, bien entendu, s'y intéressera.

Vous évoquez par ailleurs l'institut national du médicament, dont le dossier m'a été soumis très récemment et fait actuellement l'objet d'une étude au ministère. Comme vous pouvez le penser, même si les équipes de Caen sont très bonnes dans le domaine du médicament, il existe en France d'autres centres qui, dans le domaine de la pharmacie, qu'elle soit publique ou privée, sont également très bons, et envisager la création d'un centre national du médicament ici soulevé, comme vous pouvez le penser, des convoitises ailleurs.

Quoi qu'il en soit, le dossier est à l'étude au ministère.

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Monsieur le ministre, ma question pour-rait - et vous voudrez bien m'en excuser - paraître d'un intérêt strictement local, mais je crois qu'il n'en est rien. Elle concerne la faculté de médecine de Saint-Etienne. Cette faculté a obtenu, comme vous le savez, des résultats particulièrement flatteurs au concours de l'internat, aussi bien en 1985 qu'en 1986.

M. Jean-Yves Le Déaut. Du temps de la gauche !

M. Henri Bayard. Si l'on se réfère aux statistiques publiées par votre ministère, on constate qu'elle obtient ainsi le sixième rang des facultés de province et le premier rang en région Rhône-Alpes. Ces résultats sont un motif de fierté pour tout le monde et mettent en valeur la qualité de l'enseignement et de la formation pratique qui y sont dispensés.

Pourtant, son effectif en postes universitaires est l'un des plus faibles de France, qu'il s'agisse de postes de rang A, professeurs d'université, ou de rang B, maîtres de conférences, chefs de travaux, chefs de clinique assistant, etc. En effet, depuis deux ans, aucune création n'y a été enregistrée.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait important pour cette faculté qu'elle puisse bénéficier d'un renfort de postes hospitalo-universitaires ?

J'ajoute que cette situation difficile concernant ces postes s'aggrave si l'on y ajoute celle des A.T.O.S. En ce domaine, Saint-Etienne se place au dernier rang. Si l'on compare sa situation avec celle d'autres facultés, il apparaît un déficit de quelque vingt emplois, même si un emploi de technicien et un de type 2 A ont été créés.

Il y a, je crois, une grande urgence à assurer la maintenance des appareils de haute technologie.

La faculté de Saint-Etienne ne demande pas vingt postes. Elle serait très satisfaite avec quelques-uns.

Si je plaide sa cause, c'est parce que j'ai conscience des moments difficiles qu'elle a traversés, notamment sur le plan des locaux. Aujourd'hui, grâce, il faut bien le dire, à l'appui, entre autres, de la ville et du département, ces problèmes sont résolus.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous puissiez répondre à l'attente de tous ceux qui, depuis longtemps, ont mis beaucoup d'espoir dans cette faculté dont l'aire d'influence déborde très largement ses propres frontières. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, la faculté de médecine de Saint-Etienne a une très bonne renommée.

Nous avons fait un effort tout particulier en 1987, et nous allons continuer en 1988, au profit des facultés de taille modeste. Nous sommes en train de redéployer les postes d'assistant et de chef de clinique vers ces établissements. Un effort particulier sera fait pour le C.H.U. de Saint-Etienne. Il bénéficiera d'un total de quatre emplois supplémentaires qui lui seront progressivement affectés avant la rentrée 1988-1989. C'est dire qu'il abordera l'année universitaire prochaine dans des conditions singulièrement améliorées. De plus, un emploi de praticien hospitalier universitaire a d'ores et déjà été créé dans l'établissement lors du concours national de praticiens hospitaliers organisé au titre de 1987.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Hugues Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Monsieur le ministre, mon collègue Louis-Joseph-Dogué, empêché, m'a demandé de vous poser sa question qui porte, d'une part, sur l'Université en général et, d'autre part, sur l'université des Antilles et de la Guyane.

Sur le premier point, M. Louis-Joseph-Dogué pense qu'il n'est pas acceptable que vous vous fassiez une conception à dimension variable de la loi. Il vous rappelle que, alors qu'il avait fallu quatre ans pour que les décrets d'application de la loi Edgar Faure soient publiés, l'essentiel de ceux prévus par la loi de 1984 étaient parus deux ans plus tard. Dès lors que la loi est promulguée et que les décrets sont parus, M. Louis-Joseph-Dogué vous fait observer qu'elle doit aujourd'hui s'appliquer.

Sur le second point, la jeune université des Antilles et de la Guyane, dont la situation a été évoquée par notre collègue Jean Maran, est éclatée entre trois départements, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, et doit faire face à de nombreux problèmes. M. Louis-Joseph-Dogué en retient essentiellement quatre.

Premièrement, le financement. Les subventions de l'Etat n'étant attribuées qu'en fonction de critères nationaux, inadaptés à la situation de cette université, celle-ci est obligée de se tourner vers les collectivités locales.

Deuxièmement, le sous-encadrement chronique. Sur trente et une disciplines enseignées, vingt et une, soit 68 p. 100, ont un taux d'encadrement inférieur ou égal à 50 p. 100. Aussi paraît-il raisonnable d'exiger pour le moins que l'université soit alignée sur la moyenne nationale. D'où la nécessité de créer cinquante-deux postes d'enseignant chercheur, dont vingt postes de professeur et trente-deux postes de maître de conférences.

Troisièmement, l'insuffisance de l'encadrement en personnel administratif, technique, ouvrier et de service, dont la progression des effectifs n'a pas suivi l'important développement des activités d'enseignement et de recherche.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. Je conclus, monsieur le président.

Quatrièmement, enfin, la capacité d'accueil, liée à l'insuffisance des locaux. M. Louis-Joseph-Dogué souhaite que la situation de l'université des Antilles et de la Guyane soit mieux prise en compte par le Gouvernement et il espère sur ce sujet quelques précisions et engagements de votre part, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Colonna, sur la première partie de la question de M. Louis-Joseph-Dogué, vous lui donnerez les explications nécessaires compte tenu de la discussion qui a eu lieu tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Sueur. Nous espérons qu'elles seraient plus fournies.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Sur la deuxième partie de la question, qui est relative à l'université des Antilles et de la Guyane, je ferai la même réponse qu'à M. Maran.

En ce qui concerne l'encadrement, nous considérons cette université comme une université française, c'est-à-dire que, malheureusement - et heureusement - elle bénéficie des mêmes normes d'encadrement.

M. Jean-Pierre Sueur. Encore heureux !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Non, monsieur Sueur ! Ne dites pas : « Encore heureux ! » C'est une université française, ni plus ni moins ! Pourquoi prenez-vous immédiatement mes propos en mauvaise part dans l'intention délibérée de créer un incident à propos d'un sujet qui ne le mérite pas ?

M. Eric Reault. Parce qu'il est bête !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Donc, en ce qui concerne l'encadrement, nous prendrons en charge cette université au même titre que les autres.

S'agissant de l'extension de capacité - car c'est une préoccupation - je suis prêt à étudier tout dossier que MM. Maran et Louis-Joseph-Dogué me feraient parvenir, comme, d'ailleurs, je l'ai dit récemment aux uns et aux autres.

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, M. René Drouin souhaiterait vous poser une question, mais, empêché, il m'a demandé de le faire à sa place.

En présentant le budget de la recherche et du développement technologique, vous avez déclaré que la politique du Gouvernement « visait essentiellement à développer les applications industrielles de la recherche ».

Mais je ne trouve pas trace de cette priorité dans votre budget.

Certes, les programmes aéronautiques civils bénéficient d'un soutien indéniable de votre part, mais la filière électronique, qui semble également obtenir des crédits accrus, régresse en réalité car ont été retirés de ce poste en 1987 les crédits accordés à l'agence de développement de l'informatique et au Centre d'étude des systèmes et des techniques avancées.

Si l'on en tient compte, la filière électronique marque un fléchissement de 126 millions de francs.

L'aide publique reste indigente dans les grands secteurs dits traditionnels, ceux qui ont la responsabilité la plus déterminante en matière d'emploi et de solde commercial, la métallurgie et le textile. L'effort public est deux fois moindre en France qu'en République fédérale d'Allemagne pour la recherche dans la construction mécanique et six fois moindre dans la métallurgie de base.

Quant au Fonds de la recherche et de la technologie et à l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, s'ils progressent cette année, ils ne retrouvent pas encore le niveau qu'ils avaient en 1985, avant les coupes sombres que votre prédécesseur a pratiquées en 1986 et 1987.

Ce retard pèsera lourd dans la bataille de l'industrie française pour la compétitivité.

M. René Drouin aurait souhaité vous demander ce que vous envisagez de faire pour aider la Lorraine à gagner le pari de la diversification industrielle et du marché unique européen.

Il s'associe à moi pour vous demander aussi ce que vous proposez pour la recherche dans la construction mécanique, la métallurgie et le textile.

A propos du textile, je vous rappellerai qu'il investit en création 6 à 8 p. 100 de son chiffre d'affaires et qu'il dégage un excédent important de sa balance commerciale d'échanges en matière grise. Il doit bénéficier d'un soutien financier significatif pour la recherche collective.

Après le succès du plan textile lancé par le précédent gouvernement, cette aide à la recherche devrait s'accompagner d'un vigoureux encouragement aux investissements, qui garantirait la compétitivité du textile français.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, je vous rappellerai les mesures que j'ai annoncées cet après-midi.

D'une part, le Fonds de la recherche et de la technologie est singulièrement abondé, puisque, au regard de 10 p. 100 de progression et des 105 millions qui sont intégrés pour un total de 950 millions, j'ai redéfini les programmes nationaux.

Parmi ces programmes nationaux, il en est qui correspondent à votre préoccupation, notamment dans le domaine de l'électronique et dans le domaine de l'informatique.

Donc, pour ce qui concerne mon département ministériel, il y a une possibilité de tirage par rapport aux crédits qui seront investis dans ce programme national.

D'autre part, en ce qui concerne maintenant ce que vous avez évoqué concernant la Lorraine, les entreprises lorraines peuvent bénéficier au titre de la recherche - c'est de cela que nous parlons ce soir - des avantages qui sont consentis aux entreprises qui font davantage de recherche, par le biais notamment du crédit d'impôt « recherche ».

Nous passons de 1 100 millions de francs de crédits d'impôts « recherche » en 1987 à 1 600 millions en 1988. Nous augmentons donc de 43 p. 100 les possibilités de la recherche des P.M.E. et des P.M.I.

Les entreprises lorraines peuvent en bénéficier.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à financer dans le cadre des plans Etat-région plusieurs instituts de biotechnologie en France ?

A ce propos, quelle sera votre part de financement en 1987 et en 1988 de l'institut de biotechnologie de Nancy ?

M. Bariani, ici même, au nom du Gouvernement, m'avait indiqué, le 5 juin dernier, en réponse à une question orale que j'avais posée, que « l'institut de biotechnologie de Nancy serait soutenu par le ministère, le C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M. à hauteur de 2,5 millions de francs ».

Mais, en Lorraine, nous ne voyons toujours rien venir. Nous sommes moins bien lotis qu'en Aquitaine, où vous avez su distraire une somme importante de votre budget pour financer - et j'ai là le document - une charte de développement pour la recherche scientifique et technique, les transferts de technologie et l'enseignement supérieur en Aquitaine.

M. Guy Ducloné. Pour faire plaisir à Labarrère !

M. Jean-Yves Le Déaut. Pour cette charte d'Aquitaine, vous avez distrait 46 millions de francs de financement de l'Etat, dont 26,5 millions en 1987.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, monsieur le ministre. Et je m'en réjouis pour l'Aquitaine, parce que ce sont de belles universités. Mais les parlementaires et les universitaires lorrains sauront apprécier les promesses qui leur avaient été faites par le Premier ministre lors d'un voyage qu'il avait effectué le 24 avril dernier.

M. le Premier ministre nous a conviés à établir le bilan à Matignon dans six mois. Nous lui demanderons, à cette occasion, si, effectivement, le Gouvernement va aider la Lorraine et tenir les promesses qu'il nous avait faites et si, finalement, l'Aquitaine ne va pas obérer les chances de développement de la Lorraine.

Je souhaiterais par ailleurs revenir sur le problème des bourses et dénoncer une circulaire complètement illégale, dont la presse a largement repris le contenu. Vous déclariez il y a quelques semaines, en réponse à une question écrite que je vous avais posée concernant l'octroi du quatrième terme de bourse pour les étudiants dont les parents résident à l'étranger...

M. le président. Concluez !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... soit en dehors de l'Europe et du bassin méditerranéen, soit dans les D.O.M.-T.O.M., que vous ne pouviez pas accorder ce quatrième terme de bourse à des étudiants dont les parents ne sont pas tous les deux français.

Je souhaiterais que vous m'indiquiez sur quel article du code de la nationalité vous vous appuyez pour différencier les Français qui ont deux parents français, les Français qui n'ont qu'un seul parent français et les Français - cela existe - qui n'ont aucun parent français.

Je voudrais que vous dénonciez ici même cette ineptie, car cette circulaire établit une différence entre des Français « pur sucre » et des Français « demi-teint ».

Monsieur le ministre, j'espère que, ce soir, vous allez nous apporter des éclaircissements à ce sujet.

M. Eric Raoult. Quelle excitation dans le ton !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Le Déaut, sur la première question, vous me permettrez d'abord de vous faire remarquer que les attaques personnelles, directes ou indirectes, ne sont pas dignes de parlementaires...

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas une attaque personnelle !

M. Eric Raoult. C'est un socialiste !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... surtout lorsque le parlementaire s'adresse à un ministre. Et je ne peux que récuser les arrière-pensées que vous me prêtez.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il n'y a pas d'« arrière-pensées » !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Si, puisque vous avez émis la crainte que les crédits affectés à une région qui m'est chère ne soient autant de moins pour la vôtre.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous allez sans doute me rassurer, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je dis que ce n'est pas très digne.

M. Jean-Yves Le Déaut. Vous allez me rassurer ?

M. le président. Monsieur Le Déaut, vous n'avez pas la parole !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Qui parle ? C'est lui ou c'est moi ?

Ce que j'ai mis en place en Aquitaine est une disposition générale. Ceux qui, localement, ont la volonté de sortir leur région, leur département ou leur ville d'une situation qu'ils déplorent, peuvent le faire. Et, chaque fois que l'on nous présentera un projet de développement - et suivant des modalités que j'ai bien précisées -, je ne serai pas opposé à ce qu'il soit retenu.

Cela dit, le Premier ministre, lors de son voyage en Lorraine, a annoncé un soutien de l'Etat de 11 millions de francs, dès 1987, à l'institut de biotechnologie de Nancy et à l'institut lorrain des matériaux.

Sur ces 11 millions de francs, 7,5 millions ont été affectés au projet « matériaux » et 3,5 millions seront affectés à I.B.L., dont 2 millions dans le cadre du programme Euréka, piloté par Bertin.

S'agissant des bourses accordées à des étudiants dont les parents résident à l'étranger, elles font l'objet de la circulaire de 1982...

M. Bruno Golinisch. Ah !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ...qui a été reconduite systématiquement depuis cette époque. Il s'agit d'une circulaire d'instruction adressée aux recteurs, de façon qu'ils puissent, dans des circonstances qui sont parfois difficiles, avoir une règle de conduite.

Lorsque des problèmes de ce genre se posent, c'est-à-dire lorsque des étudiants ont leur famille à l'étranger, un quatrième terme de bourse est versé à ces étudiants. Ainsi, au

lieu d'avoir 100, ils ont 130 par rapport à la bourse, ce qui prend acte du fait qu'ils sont confrontés à des difficultés particulières, notamment de voyage.

Après que vous m'eûtes adressé cette question écrite, j'ai personnellement étudié ce problème, qui porte sur un nombre de cas très limité. J'ai donné instruction aux recteurs non seulement de régler les problèmes qui pourraient se poser avec les moyens qui sont les leurs, notamment au travers des C.R.O.U.S., mais également, s'ils ne pouvaient pas régler certaines difficultés, de soumettre au niveau du ministre lui-même et de son cabinet les problèmes éventuels.

J'espère, monsieur le député, vous avoir rassuré. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Yves Le Déout. Nous avons donc eu raison de vous saisir de ce problème !

Rappel au règlement

M. Georges Hage. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour un rappel au règlement.

M. Georges Hage. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, relatif à l'organisation des débats, lesquels impliquent un échange entre les députés et le représentant du Gouvernement. Les premiers ont le droit d'interpeller le second, de le questionner, de contrôler son action. C'est ce que j'ai fait très brièvement, étant donné le temps qui m'était imparti, mais je n'ai pas obtenu de réponse.

Sans doute M. le ministre a-t-il évoqué une question posée par M. Ducloné, sans qu'il prononçât d'ailleurs le nom de notre collègue. Quant à moi, je n'entends pas être considéré ici comme un pestiféré. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans ma brève intervention, quelques questions auraient dû retenir l'attention de M. le ministre, lequel, je l'ai dit, essaie, par la politique qu'il mène, d'introduire dans la vie universitaire et dans l'université ce à quoi les étudiants s'étaient opposés, c'est-à-dire la loi Devaquet.

M. le président. N'ouvrez pas un débat sur le fond, monsieur Hage, qui n'a rien à voir avec un rappel au règlement.

M. Georges Hage. Non, je dis simplement que j'ai posé une série de questions auxquelles M. le ministre se devait de répondre.

M. André Fenton. Cela n'a rien à voir avec l'article 58. M. Hage se trompe !

M. Georges Hage. MM. Lesourme et Payan ont tenu des propos qui engagent la responsabilité de M. le ministre : ils vont déclarant que les diplômes nationaux sont émoulinés et protecteurs et ils prônent la coupure entre un premier cycle, qui ne devrait être considéré que comme post-secondaire, et un deuxième cycle...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. Monsieur Hage, vous avez dit au Gouvernement que vous n'aviez pas obtenu de réponse à vos questions. C'est votre droit. Le Gouvernement vous a entendu. Il répond ou ne répond pas. C'est aussi son droit. Mais je ne puis vous laisser intervenir à nouveau sur le fond et redévelopper votre argumentation.

M. Georges Hage. Deux questions, s'il vous plaît !

D'abord, l'augmentation des droits d'inscription par le biais des droits d'entrée dans les bibliothèques et les salles d'informatique.

M. André Fenton. Vous n'allez pas recommencer !

M. Georges Hage. Autre question qui nous préoccupe beaucoup : la pseudo-antenne universitaire installée à Saint-Brieuc par la C.C.I. et la collectivité territoriale. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Colinat. Cela n'a rien à voir !

M. Eric Raoult. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Monsieur Hage, arrêtez là ! Vous n'êtes plus dans le cadre d'un rappel au règlement.

M. Georges Hage. Il y avait encore deux grandes questions à évoquer, mais, puisqu'il en est ainsi, je ne les poserais pas !

Reprise de la discussion

M. le président. Pour le groupe Front national (R.N.), la parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. Monsieur le ministre, ma question va rejoindre un peu le débat que vous avez eu avec mon collègue Sueur.

Je crois que, concernant cette très grave question du statut des universités, vous avez pleinement raison sur le fond. Par contre, je crains malheureusement que vous n'ayez tort sur la forme.

Monsieur le ministre, la situation actuelle est, dans certains secteurs, absolument intenable. Il y a des conseils d'U.E.R., des conseils d'université qui sont des conseils croupions. Il y a des élections qui devraient se tenir et qui ne se tiennent pas. Il y a des doyens, des directeurs qui sont remplacés par des administrateurs provisoires nommés. Il y a des présidents qui sont élus dans des conditions douteuses et dont les élections sont attaquées devant la juridiction administrative, avec, malheureusement, il faut le dire, quelque chance de succès.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, mes chers collègues, de transcender, pour une fois, les clivages partisans ?

Certains pensent que la loi dite Savary était excellente. D'autres pensent qu'il vaut mieux en rester à la loi Edgar Faure. Peut-être, d'ailleurs, certains conseils d'université auraient-ils, sur ce point, encore d'autres opinions.

Monsieur le ministre, il faut en sortir. Napoléon disait qu'il fallait qu'une constitution fût courte et obscure. Peut-être faudrait-il, en l'occurrence, une loi qui fût courte et libérale, une loi en trois articles, qui permettrait aux conseils d'université de choisir très librement leur statut. Pour le reste, après tout, la concurrence, dans ce domaine comme dans les autres, est la garantie du consommateur. Laissons les clients que sont les étudiants faire leur choix. Ils savent fort bien le faire pour les grandes écoles, dont les statuts sont parfaitement différenciés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Gollnisch, je partage votre interrogation et je connais les difficultés des universités et des I.U.T. qui sont dans la situation que vous venez de décrire.

Je puis vous garantir que, s'il y avait eu une solution, une solution différente de celle que j'ai utilisée et qui a été acceptée par les universitaires, je l'aurais naturellement mise en route.

Lorsque nous nous sommes trouvés devant cette situation, au mois de janvier, nous avons paré au plus pressé et remis en route la machine universitaire, qui avait besoin d'une structure administrative, même si, du point de vue juridique, il se peut effectivement qu'il y ait des observations à formuler.

Mais j'ai proposé cela pour une période expérimentale, de façon qu'on puisse comparer les différents systèmes, qui, quelquefois, coexistaient et coexistent encore dans la même université.

Cette situation ne peut pas perdurer. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en route cette réflexion dénommée « Demain l'Université », où l'on envisage non seulement quel peut être le destin de l'Université, mais quelle doit être sa structure et quelle doit être la condition à la fois de l'étudiant et de l'enseignant.

Vous parlez de lois schématiques mais efficaces. Je vous rejoins tout à fait, car nous ne pourrions pas donner satisfaction à tous à travers un texte de loi.

Il faut que nous fixions un cadre général, à l'intérieur duquel chacun pourra puiser, dans le respect, bien sûr, de la légalité républicaine, ce qu'il souhaite pour son université, car les universités françaises sont autonomes.

J'ajouterai une réflexion à l'intention de M. Hage, qui a cru que j'avais négligé son intervention. Je regrette qu'il ait eu ce sentiment. Je n'ai pas non plus négligé M. Ducloné, puisque j'ai cité son nom dès le début de l'intervention que

j'ai faite en réponse aux orateurs. Peut-être, monsieur Ducloux, n'avez-vous pas été attentif ou peut-être n'ai-je pas été suffisamment explicite. Quoi qu'il en soit, la réponse que je viens de faire à M. Gollnisch correspond tout à fait à vos préoccupations.

Comment peut-on faire évoluer l'Université ? Eh bien, « Demain l'Université » doit nous fournir les réponses. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Michel Cointat.

M. Michel Cointat. Monsieur le ministre, au début de l'année, le groupe d'études parlementaire de développement agro-industriel a analysé le secteur agro-industriel du point de vue de la recherche-développement.

Pourquoi cette « recherche sur la recherche » ? D'abord, parce qu'il s'agit du premier secteur économique de la nation. Ensuite, parce que c'est l'un des fleurons de la balance commerciale française.

Le groupe parlementaire a fait deux constatations principales.

D'une part, la recherche dans le secteur agro-industriel est quatre fois moins importante que dans les autres secteurs industriels de la nation. On y consacre très peu de crédits de recherche, alors que la France dispose d'une certaine avance qu'il serait dommage de perdre.

D'autre part, sur le plan européen, le programme comprend 6 milliards 400 millions d'ECU. Jusqu'à maintenant, l'agro-industrie française, et même européenne, n'a pas bénéficié de ces crédits de recherche.

Le groupe a fait un rapport important, en votre possession depuis le mois de juillet, si mes souvenirs sont bons. J'aimerais connaître votre sentiment général, sans entrer dans le détail. Pouvons-nous espérer recevoir une réponse plus détaillée prochainement ? Car nous avons posé beaucoup de questions, sans demander de crédits supplémentaires mais seulement un redéploiement des crédits existants.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Cointat, je tiens à vous dire combien j'ai apprécié le travail accompli par le groupe parlementaire que vous présidez.

Les conclusions de son rapport sont si importantes que, dans la définition des onze programmes nationaux, j'ai retenu, pour deux d'entre eux, une connotation dans la direction que vous évoquez.

Il s'agit d'abord des ressources naturelles, car l'agriculture française est un gisement de produits naturels : reste que si nous le valorisons mal, si nous l'exploitons mal, notamment si nous ne donnons pas aux produits la valeur ajoutée qu'ils méritent, d'autres que nous la leur donneront et, par conséquent, en encaisseront les bénéfices, les profits.

Il y a ensuite un programme national, développement agro-alimentaire et industries agro-alimentaires, qui recouvre une opération que nous connaissons bien, l'opération « Aliments 2000 », lancée en 1986.

Ainsi non seulement le monde agricole, mais aussi le monde industriel retrouveront là les sommes nécessaires pour développer des actions de recherche effectivement indispensables.

Les membres du groupe parlementaire seront associés aux travaux qui se développeront, soyez-en sûr, notamment aux comités scientifiques correspondants. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, les conseils régionaux, dans le cadre de leurs compétences, ont mis en place des cycles de formation, parfois sanctionnés par un diplôme, destiné à un public relativement large, c'est-à-dire comprenant à la fois des stagiaires de la formation professionnelle et des étudiants inscrits dans des établissements de l'enseignement supérieur.

D'ailleurs, je tiens à souligner la volonté et la détermination de nombre d'élus régionaux qui souhaitent maintenir et développer l'enseignement supérieur afin de proposer des débouchés nouveaux en fonction des spécificités régionales. Ainsi, des bourses régionales, des prêts d'honneur, des aides aux étudiants s'engageant à préparer l'agrégation ou le

C.A.P.E.S., dans des spécialités déficitaires, ont souvent été institués par certains conseils régionaux avec le seul dessein de fixer les étudiants dans le tissu économique régional et de renforcer le potentiel éducatif des académies déficitaires.

Vous comprendrez alors mon inquiétude, monsieur le ministre, devant une application trop restrictive des dispositions de l'article L. 381-5 du code de la sécurité sociale, relatif aux conditions que doivent remplir les étudiants pour bénéficier d'une affiliation aux assurances sociales. Selon ces dispositions, les conditions et la liste des établissements habilités sont déterminées par arrêté ministériel, après consultation des associations d'étudiants.

En ce qui concerne les inscriptions universitaires pour l'année en cours, on a constaté qu'un certain nombre d'universités avaient pouvoir d'exclure de la sécurité sociale étudiante les candidats inscrits dans des formations universitaires n'ayant pas reçu d'habilitation nationale. Or, selon l'article L. 381-4, les étudiants sont obligatoirement inscrits aux assurances sociales.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Je vais conclure, monsieur le président. Cette situation, si elle devait perdurer, rendrait caducs les efforts déployés par les conseils régionaux pour maintenir les étudiants dans leur région. Dans ce cas, en effet, certains étudiants préféreraient la couverture sociale à la formation proposée par la région.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir me préciser vos intentions pour que l'ensemble des étudiants puissent obtenir une couverture sociale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, vous avez évoqué un cas effectivement un peu difficile, car il fait partie de ces cas « à l'interface » d'une activité professionnelle et d'une activité universitaire.

L'inscription dans les établissements délivrant des diplômes nationaux donne droit au bénéfice de la sécurité sociale étudiante. Il n'en va pas de même pour les diplômés d'université. Or ce n'est pas aux universités qu'incombe la responsabilité de la décision : celle-ci se prend au niveau du recteur, au sein d'une commission mixte comprenant des représentants du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur et des représentants du ministère des affaires sociales. Les critères retenus sont relatifs à la quantité d'heures d'enseignement suivies et à la durée de la formation.

Pour répondre précisément à votre question, il n'est pas possible de prendre des mesures d'ordre général, car il ne s'agit pas d'une catégorie unique ; tout se fait un peu « à la carte ». Il faut donc examiner les dossiers les uns après les autres, cas par cas. Si certains dossiers ont fait l'objet de rejet, je vous demande de me les soumettre. Je donnerai pour instruction aux recteurs que, dans les cas similaires, les dossiers soient également transmis à mon cabinet, de façon que nous puissions avoir une instance de recours et afin qu'aucun étudiant ne soit rejeté d'une façon qui puisse être considérée, soit par les collectivités locales, soit par les étudiants eux-mêmes, comme anormale et discriminatoire.

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Monsieur le ministre, les crédits spécifiquement alloués à la recherche universitaire connaîtront en 1988 une évolution très favorable, puisque leur part dans le budget de l'enseignement supérieur augmente de près d'un point - elle passe d'environ 7 p. 100 à 8 p. 100. Je ne peux que m'en réjouir.

Cette augmentation des moyens affectés à la recherche de base montre bien que le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance de ce secteur, quels que soient les moyens considérables qu'il a décidé de consacrer par ailleurs à la recherche industrielle et technologique.

Cependant, ma question a trait au fonctionnement des conseils scientifiques des U.E.R., notamment des U.E.R. de médecine qui, du fait de ma profession, m'intéressent particulièrement.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés de fonctionnement liées à l'ambiguïté présente - coexistence de la loi Savary et de la loi Faure. Vous les avez déjà largement évoquées, monsieur le ministre, en répondant aux questions de M. Sueur et de M. Gollnisch.

En revanche, je tiens à vous interroger sur les conseils scientifiques qui ont pour rôle principal de répartir l'argent qui leur est dévolu dans une enveloppe budgétaire entre les différentes équipes de recherche de leur U.E.R. Cependant, l'existence d'équipes recommandées, auxquelles sont allouées systématiquement certaines sommes, le plus souvent renouvelables sur plusieurs exercices, ampute d'autant les possibilités d'attribution aux autres équipes.

Il est normal que, par le biais des équipes recommandées, les laboratoires ayant déjà fait leurs preuves, et dont les travaux sont reconnus nationalement et internationalement, soient favorisés. Toutefois ces équipes bénéficient souvent de financements croisés. L'apport des conseils scientifiques n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux crédits reçus de I.N.S.E.R.M. ou du C.N.R.S.

A l'inverse, les jeunes équipes qui n'ont pas encore pu faire la preuve de leur efficacité sont désavantagées par ce système, car les crédits qui leur sont alloués par les conseils scientifiques sont souvent les seuls qu'elles peuvent espérer recevoir.

Ce système risque de compromettre les chances de relève, qu'il s'agisse d'équipes de cliniciens ou de fondamentalistes.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre pour favoriser l'essor de jeunes équipes de recherche qui se heurtent souvent à des problèmes énormes pour trouver des crédits ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, vous avez soulevé un problème difficile, celui du démarrage dans la vie universitaire, notamment dans la vie de recherche, de jeunes chercheurs qui ont toutes raisons d'être excellents mais qui, souvent, n'ont pas les moyens de donner toute leur mesure.

A cet égard, diverses solutions ont été déjà envisagées. Une « dotation de démarrage » d'équipe avait été imaginée au niveau de l'enseignement supérieur. Elle a été supprimée, il y a deux ans. Son montant était modeste, 100 000 francs, mais il était significatif pour certains jeunes chercheurs.

A présent, je pense que c'est au sein des unités de l'université que l'on pourrait régler cette affaire, pas au niveau central. Ce n'est pas au niveau national, en effet, que l'on peut détecter ici ou là les jeunes talents.

En outre, pour compléter ma réponse qui, j'en ai bien conscience, n'est pas très satisfaisante pour vous, je souligne que des possibilités sont offertes par les C.C.R.R.D.T., les conseils consultatifs régionaux pour la recherche et le développement technologique. Sur présentation de projets par de jeunes équipes, ils peuvent apporter un financement spécifique. D'ailleurs, si vous souhaitez que nous revoyons ensemble plus à fond ce dossier, je le ferai avec plaisir avec vous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jean Bardot. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, vous ne vous étonnez pas que je revienne sur le financement de la création de nouveaux établissements d'enseignement universitaire en France.

La loi de décentralisation, vous le savez, a prévu une redéfinition des responsabilités entre les différentes collectivités locales : les communes ont la charge des écoles maternelles et primaires, les départements celle des collèges, les régions celle des lycées, l'Etat se chargeant de l'enseignement supérieur.

Or, de plus en plus, l'Etat réclame aux collectivités locales des participations souvent très importantes pour la création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, mon département et ma ville ont dû participer pour plus de 60 p. 100 à la délocalisation de l'université de Paris-VI, en l'occurrence Pierre-et-Marie-Curie, de façon à pouvoir l'installer à Versailles.

Je ne juge pas cette situation normale, et j'imagine que pour certaines régions moins favorisées cela doit poser des problèmes et, peut-être, créer des situations inéquitables.

M. André Fenton. Exactement !

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, je voudrais vous proposer une solution qui me paraît convenable, s'appuyant sur des critères objectifs.

Il y a quelques années, lorsque l'Etat se liait à des collectivités locales pour la création et le financement de lycées ou de collèges, il existait une clé de répartition que l'on appelait la « clé 60-40 », l'Etat participant à concurrence de 60 p. 100 et les collectivités locales à concurrence de 40 p. 100.

Je souhaiterais que vous normalisiez la situation et que vous retrouviez cette clé de répartition qui, pour l'ensemble des régions françaises, me semble être plus normale, plus équitable. En attendant, bien sûr, que l'Etat puisse prendre à sa charge la totalité du financement des établissements d'enseignement supérieur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. André Fenton. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Naturellement, monsieur le député, votre conclusion satisfera tous ceux sur qui pèse quelque responsabilité régionale ou locale.

Pour l'instant, je suis soumis à de très nombreuses demandes qui m'obligent à opérer un double arbitrage.

Le premier est géographique. En effet, il serait absurde - un des orateurs l'a souligné précédemment - que, sous prétexte d'initiative locale et de financement local, pris par un département, une région ou une ville, on privilégie cette initiative.

Je m'efforce de procéder à la répartition la plus harmonieuse possible sur le territoire national en fonction d'une politique de développement universitaire qui ne peut pas seulement être inspirée par les moyens supplémentaires que l'on peut dégager ici ou là.

Le second arbitrage s'effectue en tenant compte des disciplines. Il serait absurde de privilégier un discipline par rapport à beaucoup d'autres. Dans ce cas, on arriverait à une saturation du marché de l'emploi, d'une façon qui ne serait pas aussi homogène et qui serait tout à fait arbitraire.

Pour ce qui est de votre proposition de définir une clé de répartition, il serait possible, bien sûr, de fixer une base qui pourrait ressembler à celle que vous avez évoquée - elle était utilisée dans le passé. Néanmoins, considérant que nous vivons dans un monde très concurrentiel où les moyens, notamment ceux de l'Etat, sont mesurés, il me paraîtrait regrettable de nous enfermer avec une clé de répartition trop contraignante. Bien souvent, en effet, dans certains secteurs, il y a intérêt à anticiper les possibilités de l'Etat, quelquefois d'une année ou de plusieurs années. Dès lors, si nous attendions que les conditions de mise en application de la clé de répartition dont vous avez parlé soient réunies, nous perdriions quelques années.

Par conséquent, comme vous le suggérez, nous pouvons nous fixer un horizon, à la fois théorique et optimal, mais en nous gardant une souplesse suffisante pour régler les problèmes, qui quelquefois doivent l'être en s'affranchissant d'une règle un peu trop stricte. *(Applaudissement sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. M. Julia est absent.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, ma question, divisée en trois parties, a trait au sport universitaire.

Le 10 juin dernier, avec votre collègue Christian Bergelin, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports, vous avez passé un accord portant sur la création d'universités sportives : quatorze universités et cinq grandes écoles sont concernées cette année. Lors de la conférence de presse que vous aviez tenue pour présenter cet accord, vous aviez annoncé que vous mettriez à la disposition de ces universités des moyens substantiels non négligeables pour favoriser le parrainage et le tutorat des étudiants sportifs de haut niveau. Pouvez-vous préciser le volume des moyens que vous comptez mettre à leur disposition ?

Cette opération, qui rencontre un grand succès, dont je vous félicite, intéresse maintenant un certain nombre d'autres universités qui n'ont pas été choisies. Comptez-vous développer cette opération dans d'autres centres universitaires, notamment dans ceux de la Seine-Saint-Denis ?

Enfin, je constate cette année une augmentation assez sensible, dans votre projet de budget, des crédits attribués au sport dans l'enseignement supérieur. Or, vous le savez, les moyens en personnel et en équipement sont encore faibles. Pouvez-vous donc nous préciser à qui seront destinés ces crédits supplémentaires, et notamment si un effort sera fait en faveur de l'augmentation du personnel et des équipements dans le domaine du sport dans l'enseignement supérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. D'abord, je tiens à rassurer l'honorable assemblée : je ne pense pas qu'il y ait de contrat particulier avec l'Aquitaine. (*Sourires.*) Je vais donc répondre en toute sérénité.

Avec Christian Bergelin, nous avons mis en place un dispositif pour répondre à deux besoins.

D'abord au besoin des personnes. Nous avons souhaité que les présidents d'université mettent en place un programme particulier pour les jeunes sportifs de haut niveau. Nous avons été suivis par certains présidents. Ainsi, entre le président d'université et le sportif de haut niveau, il y a un véritable contrat d'aménagement à la fois du temps d'études, du temps de travail et des conditions d'examen, - car souvent les compétitions coïncidaient avec des sessions. Nous avons souhaité que l'aménagement soit discuté avec les présidents d'université. Le problème des personnes est ainsi réglé le mieux possible, bien entendu.

En ce qui concerne les moyens, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le député, nous avons incité des universités dont les présidents ont accepté de jouer le jeu à signer des contrats avec le secrétariat d'Etat et le ministère. Cela se traduit par des heures en plus. Notre appel d'offres a très largement rempli nos espérances, quand il ne les a pas dépassées. En effet, nous avons dégagé pour cette année les moyens correspondant relatifs à douze emplois nouveaux d'enseignants du supérieur pour les universités. Ces emplois sont déjà distribués.

En outre, les demandes d'équipements sportifs nouveaux font partie intégrante de la programmation universitaire et justifient l'augmentation de crédits que vous avez bien voulu noter.

Enfin, les moyens destinés aux activités physiques et sportives dans les universités augmenteront cette année d'environ 15 p. 100, ce qui complètera les douze emplois dont j'ai parlé. Il est évident que c'est une tentative. Nous avons lancé cette opération au printemps, avec Christian Bergelin. Nous verrons ce que cela donnera au bout d'une année. Si cette opération, comme nous le pensons, est satisfaisante, naturellement nous lui donnerons de l'ampleur et nous augmenterons les moyens en faveur des universités.

M. Jacques Séguié. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Yvan Blot.

M. Yvan Blot. Monsieur le ministre, j'évoquerai très brièvement la question de la création d'un enseignement supérieur d'anglais à Calais. L'université de Lille III a donné son accord pour cette délocalisation. La ville possède des locaux et elle a déjà des classes expérimentales bilingues du premier et du second degré.

Calais, avec le débouché du lien fixe Transmanche et qui reçoit déjà par le trafic maritime 9 millions de voyageurs par an, a, je crois, une vocation naturelle aux échanges entre la France et le monde anglo-saxon. Il existe déjà des enseignements supérieurs. Ce n'est donc pas une délocalisation nouvelle. J'espère, monsieur le ministre, que l'Etat pourra apporter sa contribution à ce projet, par des nominations d'enseignants, dès 1988.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, la mise en place des premiers cycles décentralisés a commencé dès cette année puisque j'en ai créé six dans l'agglomération parisienne et d'autres en province, sur l'ensemble du territoire. C'est un

projet tout à fait intéressant mais, comme pour d'autres commandes du même ordre, je souhaite que quelques conditions soient remplies.

La première, c'est qu'il y ait une université de rattachement géographiquement cohérent. L'université de Lille, dans le cas que vous avez évoqué, est toute prête à faire cet effort, non seulement en étant tuteur de cette antenne mais également en prenant la responsabilité de la gestion. Il faut, je le répète, une université de rattachement, ne serait-ce que pour délivrer les diplômes.

La deuxième condition, c'est qu'une masse critique soit atteinte. On ne peut pas, en effet, imaginer une première année de premier cycle pour quelques étudiants seulement et il faut par conséquent que nous voyions ensemble si le marché correspondant est suffisant pour soutenir votre initiative.

Enfin, et cela rejoint une réponse que je faisais à M. Pinte, j'apprécie l'effort de la ville de Calais qui serait prête à fournir des locaux. Nous souhaitons des démarches de ce type, qu'à partir d'une action volontariste d'une ville, d'un département ou d'une région, une discussion se développe entre les responsables locaux et le ministère. De telles demandes ont de fortes chances d'aboutir dans la mesure où les conditions que j'évoquais sont remplies.

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Monsieur le ministre, pendant tout ce débat, on a très normalement évoqué les créations nécessaires de postes d'enseignants. Peut-être a-t-on moins parlé des postes de non-enseignants et d'A.T.O.S., comme on dit, qui sont nécessaires aussi pour la bonne marche des universités.

Depuis plusieurs années, les ministères successifs ont présenté des programmes de réduction de nombre de ces postes. Nous avons bien noté que vous l'aviez moins réduit que vos prédécesseurs. Il n'en reste pas moins qu'il y a là un problème ressenti par les universités qui, parfois, et en particulier dans le cas de délocalisation, se tournent vers les collectivités locales et leur demandent de faire face à ces difficultés. On peut s'interroger, peut-être, quel que soit le souhait que vous exprimez d'une démarche volontariste des collectivités, sur la clarté dans laquelle se fait ce transfert vers les municipalités.

Pourriez-vous nous indiquer si vous pensez pouvoir, dans l'avenir, accorder une attention plus soutenue à ces postes de non-enseignants et d'A.T.O.S. qui, incontestablement, contribuent aussi à la bonne marche de nos établissements d'enseignement supérieur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, pour un ensemble universitaire, les postes d'A.T.O.S. sont, sans doute, aussi importants que les postes de maîtres de conférences ou de professeurs. En effet, il faut que chacun soit à sa place et joue son rôle et il serait tout à fait anormal que les uns assument la tâche des autres.

Ce qui est vrai pour les A.T.O.S. l'est également pour les I.T.A. par rapport aux laboratoires de recherche.

M. Jean-Hugues Colonna. Non !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. J'ai indiqué dans mon propos liminaire combien ceux qui avaient imaginé ces réductions systématiques, sans doute nécessaires et qui correspondent à la réduction d'un train de vie de l'Etat excessif, avaient réglé ces problèmes d'une façon très arithmétique sans prendre en considération le point d'application des mesures, et nous nous trouvons, effectivement, devant des situations anormales.

Considérons, si vous le voulez bien, qu'avec la nouvelle réduction nous allons parvenir à l'équilibre et que nous avons payé notre tribut à cette nécessaire mise en ordre. Je ne souhaiterais pas, pas plus que vous, sans doute, que cela continue parce que nous arriverions à une situation de détresse. Il serait bon que, désormais, nous travaillions au moins à niveau constant, une augmentation des postes d'A.T.O.S. ou d'I.T.A., étant souhaitable. La collaboration des collectivités locales est extrêmement importante car elle permet soit de mettre en place de nouveaux systèmes, soit de mieux faire fonctionner ceux qui existent. Il est clair, en tout

cas, que ce n'est pas une situation dont nous pouvons nous satisfaire et que l'on peut considérer comme définitive. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale : II. - Recherche et enseignement supérieur. »

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 511 481 275 francs ;
« Titre IV : 173 384 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 711 100 000 francs ;
« Crédits de paiement : 321 050 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 8 580 100 000 francs ;
« Crédits de paiement : 5 685 896 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 178, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le ministre, avec cet amendement, on est au cœur d'un problème qui est peut-être simple, mais qui est dramatique.

Il est au moins un point sur lequel nous pouvons tomber d'accord, vous et moi, et, je crois, l'ensemble des collègues qui sont ici : il est certain - c'est une banalité - que gouverner, c'est choisir.

Evidemment, votre budget est à 23 milliards de francs. Vous ne pouvez pas tout faire. Donc, vous devez choisir entre des nécessités, et en choisissant la nécessité la plus nécessaire, si j'ose dire.

Quel est le choix auquel vous êtes confronté, monsieur le ministre ? Il y a la nécessité d'avoir des bibliothèques universitaires qui fonctionnent, qui soient alimentées. L'excellent rapport de M. Fréville le montre. Il y a la nécessité, que je ne conteste pas, que personne ne conteste ici, d'avoir une évaluation du fonctionnement des systèmes universitaires français, et la loi Savary de 1984 s'en préoccupait.

M. Fréville nous l'indique - mais chaque professeur le sait bien, l'a vécu -, les abonnements sont passés de 61 400 à 58 000. Ils ont diminué. Un livre sur cinq ! Chaque professeur voit - et c'est dramatique - ce qu'est devenue la situation d'un étudiant : il va à la bibliothèque, il perd un après-midi entier pour avoir un manuel car il y a un manuel pour des dizaines d'étudiants.

Il ne peut plus y avoir de pédagogie. Ce n'est pas simplement un problème de livres, c'est tout le relais de l'enseignement qui vient de s'écrouler.

Sans parler de quelque chose de terrifiant : la rupture d'un abonnement dans une bibliothèque, cela veut dire qu'on ne fera plus de recherche dans ce domaine-là. Lorsqu'un étudiant de doctorat de droit international de la faculté de droit de Montpellier est obligé de prendre le Talgo pour aller à Genève consulter des documents des Nations unies, ou d'aller à Aix-en-Provence, cela veut dire qu'il n'y a plus de droit international à la faculté de Montpellier.

Et c'est pareil dans toutes les facultés.

Lorsqu'on a fait le trou, c'est irrémédiable. On ne pourra plus revenir. C'est fini. Des formations vont se perdre.

En face de cette situation, il y a l'évaluation nécessaire des universités. C'est vrai que c'est nécessaire. Cela fonctionne aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne. Personne ne le conteste, et à juste raison. La loi Savary du 29 janvier 1984 - c'était son article 65 - a créé avec beaucoup de bon sens un comité d'évaluation, et personne ne conteste la composition de ce

comité de quinze personnalités, notamment M. Mandouze, M. Aigrain, mon collègue Quermonne, mon bon ami, quoique socialiste, Jean-Pierre Vignau, l'excellent professeur d'économie de Montpellier.

Seulement, ce système, au regard de nos priorités, est d'une priorité moins aiguë. D'abord, il n'est pas efficace, ensuite, il n'est pas urgent.

Ce système n'est pas efficace, monsieur le ministre. Vous savez d'ailleurs comment il fonctionne. C'est l'université intéressée qui demande à être évaluée. A l'heure actuelle, l'université Paul-Valéry de Montpellier est évaluée, celles de Saint-Etienne et de Lyon II ont demandé à l'être, tout comme celle de Toulouse, l'université Paul-Sabatier, à laquelle mon collègue Séguéla faisait référence tout à l'heure.

Quand cette évaluation - facultative - a lieu, un avis est émis, et, « avec l'accord des intéressés », cet avis aboutit à un excellent rapport. Nous avons eu le premier, il est du 13 mai - en plus, c'est une date - (*Sourires*), du 13 mai 1987, avec avec une excellente préface du professeur Schwartz. Son comité avait d'ailleurs été mis en place, deuxième date, le 10 mai, 1985.

Tout cela, c'est très bien. Mais la rédaction de ce rapport aboutit surtout à aller dans une bibliothèque universitaire déjà encombrée, mais pas encombrée de livres : il en manque !

Alors, entre les deux urgences, l'urgence dramatique des bibliothèques - et c'est catastrophique pour un étudiant qui d'aller dans une bibliothèque, attendre des heures pour avoir le Duverger, voire le Martinez (*Sourires*) - et l'autre urgence, qui consiste à évaluer le système universitaire, la meilleure sanction serait l'autonomie intégrale, car la meilleure évaluation est celle du marché.

C'est vrai : le jour où les universités seront intégralement autonomes, le marché se chargera de les évaluer, de les sanctionner.

M. Jean-Pierre Suaur. Comme la Bourse !

M. Jean-Claude Martinez. Mais, pour l'immédiat, ne gaspillons pas un argent qui est rare, - et la rareté, c'est une notion d'économiste ! Cet argent rare, il faut l'affecter aux urgences. Or, l'urgence ce sont les bibliothèques, et non pas un rapport d'évaluation, aussi nécessaire soit-il.

Voilà l'objet de mon amendement, monsieur le ministre ; entre deux urgences, choisissez la plus... urgente, celle qui, si elle n'était pas retenue, créerait une situation irrémédiable.

Arrêter une collection scientifique est un crime contre l'intelligence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yves Fréville, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je dirai à M. Martinez que le budget du comité national d'évaluation est de 3,2 millions de francs, certainement plus que la subvention pédagogique à l'université de Paris II ! Il me paraît cependant souhaitable que ce comité puisse se rendre sur place, avec de nombreux experts. Et puisque M. Martinez observe très justement que le marché mettra de l'ordre, je lui rappellerai simplement que ce dernier ne peut fonctionner que s'il a l'information à sa disposition. Alors, à titre personnel, je suis assez défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Martinez et je ne pouvais pas ne pas me souvenir de son intervention précédente. Son exhortation est destinée au ministre. Or, il me semble que, tout à l'heure, il l'a considéré comme un simple continuateur, soit local, soit, éventuellement, national et, dès lors, il est bien difficile - n'est-ce pas ? - de se considérer, d'un côté, comme un simple successeur et de prendre, de l'autre, des initiatives ! Enfin, je vous laisse la responsabilité de ce que vous me permettez d'appeler quelques outrances, en vous disant qu'elles me sont sympathiques, au demeurant !...

M. Jean-Claude Martinez. Merci !

M. Jean-Claude Cassaing. Oh !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous proposez donc la réduction des crédits destinés au comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ce comité est une création législative. Très respectueux, quoi qu'en pensent certains, de la loi, j'ai dès ma prise de fonctions demandé au président de ce comité, M. Laurent Schwartz, de venir m'en expliquer le fonctionnement.

Depuis, je suis un peu moins sévère que vous. En effet, on ne peut à la fois demander un contrôle extérieur de nos systèmes d'enseignement supérieur de recherche et, lorsque nous disposons d'un, même s'il est parfait - et il l'est certainement - trouver excessifs les moyens qui lui sont attribués. Comme le disait M. Fréville, ils sont non négligeables. M. Schwartz, lui, considère qu'ils ne sont pas suffisants ! Dans ces conditions, je ne peux pas être favorable à votre proposition, d'autant que vous souhaiteriez un report de ces crédits sur les crédits d'achat de fonds documentaires.

Comme vous, je suis très soucieux du devenir de nos bibliothèques. L'interruption d'une collection, notamment dans le domaine scientifique - et je parle en connaissance de cause - est un drame, car il n'est pas possible de retrouver ensuite les numéros des périodiques manquants. C'est la raison pour laquelle, monsieur Martinez, j'ai proposé, et cela a été accepté, d'augmenter de 14 p. 100 - soit 10 millions de francs - les crédits relatifs aux fonds documentaires.

Je pense que, avec cette somme, on pourra acheter un certain nombre de Martinez. (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Je partage, comme chacun ici, je crois, le souci de voir les crédits des bibliothèques se développer, mais en ce qui concerne le comité national d'évaluation, je veux dire notre souci de voir maintenir cet organisme qui a été mis en place, en effet, par un décret de février 1985 et installé solennellement par le Président de la République lui-même en mai 1985.

Je voudrais rappeler à cet égard qu'un comité Fréville - celui-là même qui est notre rapporteur spécial - avait fonctionné en 1979-1980 et avait préconisé la création d'une telle instance d'évaluation comme il en existe dans la plupart des grands pays à tradition universitaire, mais que rien n'avait été fait par le gouvernement de l'époque.

Nous, nous l'avons fait parce que nous avons choisi de mettre en place une politique de vérité, de transparence et de clarté pour l'université en installant une instance d'évaluation impartiale qui puisse procéder, non pas, comme l'a dit M. Martinez, à l'évaluation des universités qui le demandent, mais à l'évaluation de l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans l'espace de son mandat, c'est-à-dire en quatre ans.

Ce comité a commencé à fonctionner. Les universités se tourmentent d'ailleurs vers lui pour être évaluées, notamment les petites et moyennes universités qui sont en croissance et qui veulent par là-même avoir une attestation de la qualité de leur fonctionnement. C'est un système qui permet, je crois, à la plupart des universitaires de démontrer par des travaux d'expert la fécondité de leur apport à l'activité nationale, contrairement à ce que, sur les bancs du Gouvernement, par la bouche du Premier ministre, à l'automne dernier, on a pu entendre sur le fait que l'université fonctionnerait mal ou fabriquerait des chômeurs, toutes sortes d'idées préconçues et heureusement erronées dont les travaux du comité d'évaluation peuvent contribuer à faire justice.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 178.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	291
Contre	282

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre IV de l'état B, MM. Descaves, Pascal Arrighi, Baekeroot, Martinez et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Pascal Arrighi.

M. Pascal Arrighi. L'ordonnance portant loi organique sur les lois de finances ayant proscrit les amendements indicatifs, l'imagination de nos collègues les a conduits à déposer des amendements que M. Le Garrec appelait hier des amendements d'interrogation.

Celui que je soutiens a été déposé, à titre expérimental, par M. Descaves. Il s'applique au chapitre 43-91, dont l'article 40 prévoit des actions de communication. J'entends bien qu'il s'agit d'une reconduction pure et simple des crédits de 1987, mais nous voudrions savoir à quoi correspondent ces actions. Et selon vos explications, monsieur le ministre, cet amendement d'interrogation sera maintenu ou retiré.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Gieré, rapporteur spécial. A ma demande, la commission a rejeté l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, je réponds bien volontiers à votre question. Les crédits que vous évoquez sont destinés à soutenir des manifestations contribuant à l'information scientifique et technique du grand public. En effet, nous sommes fréquemment sollicités pour des salons ou des expositions, qui se tiennent d'ailleurs le plus souvent en province. De telles manifestations sont importantes, car elles permettent de valoriser les actions de recherche et de mettre en évidence les transferts de technologies.

Je suis donc très attaché au maintien de ces crédits.

M. le président. Maintenez-vous cet amendement, monsieur Arrighi ?

M. Pascal Arrighi. Je le retire.

M. Philippe Baselnet. Il se couche !

M. Eric Reault. Vous êtes d'une vulgarité !

M. Pascal Arrighi. Monsieur Bassinet, ce n'est pas courtois et ce n'est pas mon genre : je l'ai montré toute ma vie !

M. Eric Reault. Bassinet est ignoble !

M. André Fonton. Il est toujours comme ça ! C'est sans importance ! D'ailleurs, regardez-le maintenant : il se cache derrière sa barbe ! (*Sourires.*)

M. le président. L'amendement n° 24 est retiré.

Je mets aux voix le titre IV de l'état B.

Je suis saisi par le groupe socialiste et par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	292
Contre	281

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre V de l'état C, M. Gollnisch a présenté un amendement, n° 187, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 4 millions de francs et les crédits de paiement de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. Bruno Gollnisch.

M. Bruno Gollnisch. S'il m'avait été possible, au plan de la procédure, de demander un transfert, je vous aurais suggéré, monsieur le ministre, que l'économie que je propose fût faite en faveur des heures complémentaires dans l'enseignement supérieur, et surtout de ces heures complémentaires qui ne sont pas tant le complément des services statutaires mais qui permettent d'inviter des personnalités extérieures. L'indemnité prévue à ce titre est absolument dérisoire, d'autant qu'elle correspond non pas à une heure de cours mais, en pratique, à une heure de cours plus des déplacements et des corrections lors des examens, ce qui fait qu'elle est dans la réalité très inférieure au SMIC.

Les universités, en dépit d'une autonomie qui, dans ce domaine, est factice, sont totalement liées par des maxima dérisoires qui leur sont imposés par la réglementation. Elles ne peuvent donc pas inviter un personnel extérieur de qualité. Or, s'il est nécessaire, bien sûr, qu'il y ait un certain nombre de professeurs titulaires et en quelque sorte permanents dans l'organisation de l'enseignement, beaucoup d'universités dans beaucoup de disciplines perdent à ne pas pouvoir inviter des professionnels de haut niveau, par exemple, dans les disciplines juridiques, des avocats ou des notaires qui seraient en mesure de transmettre aux étudiants leur expérience pratique.

Tel est le sens que notre groupe entend donner à cet amendement.

En ce qui concerne les dépenses dont nous proposons l'économie, il est vrai que son libellé est assez vague et, comme celui de mon collègue Pascal Arrighi, il serait susceptible d'être retiré, si vous pouviez nous dire un mot, monsieur le ministre, du bien-fondé de la dépense qui figure sous cette rubrique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Glard, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, les crédits que vise l'amendement sont de l'ordre de 4 millions de francs ainsi répartis : 3 millions servent à développer des études et 1 million est affecté au centre de prospective et d'évaluation, organisme qui publie des ouvrages très largement diffusés et de bonne qualité.

En ce qui concerne les études, je prendrai un exemple. En 1987, nous avons été conduits à commander une étude particulière de comptabilité et de fiscalité sur la Cité des sciences et de l'industrie. Sans ce crédit, qui est simplement reconduit en 1988, nous n'aurions pas pu financer une telle étude, qui a coûté 900 000 francs.

Par conséquent, je suis très attaché à son maintien et, si vous ne retiriez pas votre amendement, j'en demanderais le rejet.

M. le président. Le retirez-vous, monsieur Gollnisch ?

M. Bruno Gollnisch. Oui, monsieur le président, quoique je n'aie pas été tout à fait convaincu par l'argumentation du Gouvernement.

M. le président. L'amendement n° 187 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	570
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	292
Contre	278

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public. (Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.)

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	291
Contre	282

L'Assemblée nationale a adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Pelchat un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur Radio-France outre-mer et l'audiovisuel dans les D.O.M.-T.O.M.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 1003 et distribué.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture et communication : Culture et article 41 :

Annexe n° 11 - M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial ; avis n° 961, tome VII, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports : Environnement :

Annexe n° 24 - M. Alain Richard, rapporteur spécial ; avis n° 965, tome IX, de M. Georges Le Baill, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt-deux heures, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 30 octobre 1987, à une heure dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*
LOUIS JEAN

CONVOCATION

DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 3 novembre 1987, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du jeudi 29 octobre 1987

SCRUTIN (N° 803)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1988.
(Budget de l'éducation nationale. II Recherche et enseignement supérieur : moyens des services.)

Nombre de votants 573
Nombre des suffrages exprimés 573
Majorité absolue 287

Pour l'adoption 291
Contre 282

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (214) :

Contre : 213.

Non-votant : 1. - Mme Yvette Roudy.

Groupes R.P.R. (168) :

Pour : 155.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Roland Nungesser et Michel Renard.

Groupes U.D.F. (131) :

Pour : 131.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupes communistes (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (6) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer, et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Aubergier (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)

Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (François)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)

Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Casabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougon (Edouard)
Chantelet (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)

Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Coutanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Kerghérian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Doussé (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Grazielle)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Freyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghyzel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasdouff (Jean-Louis)

Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griottetray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerghérian (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Kochl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Légras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léootieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)

Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Mesmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaut (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millou (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Tonistowski (Ladislav)
Poujade (Robert)
Préamont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillos (Paul-Louis)
Terror (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)

Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)

Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)

Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Patriat (François)
Pénicaut (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)
Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porzelli (Vincent)
Porteu de la Moran-dière (François)
Portheault (Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)

Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrout (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiber (Bernard)
Schwartzberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sirgue (Pierre)

Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stiévenard (Gisèle)
Stirbois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Laurent)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensí (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avicé (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baekeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassiné (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaus (Augustin)
Borju (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfaut (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevenement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chovat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)

Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrison (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Rolaod)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gaysot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeriot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herlory (Guy)
Hermier (Guy)
Herru (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jaroz (Jean)

Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Jose (Pierre)
Kuczeida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière (Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissegues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaouen (Guy)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mabéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menja (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Nstiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortet (Pierre)
Mme Osuelin (Jacqueline)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Roland Nungesser, Michel Renard et Mme Yvette Roudy.

Mise au point au sujet du présent scrutin

Mme Yvette Roudy, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 804)

sur le titre IV de l'Etat B du projet de loi de finances pour 1988. (Budget de l'éducation nationale. II Recherche et enseignement supérieur : interventions publiques.)

Nombre de votants	573
Nombre des suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287

Pour l'adoption	292
Contre	281

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 212.

Non-votants : 2. - MM. Gérard Collomb et Jean Lacombe.

Groupe R.P.R. (158) :

Pour : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 131.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (8) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelio (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphonçéry (Edmond)
André (René)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Bardet (Jean)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigard (Marcel)
Birrault (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Caasabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chammougou (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)

Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepe (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhas (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonoe)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Dimglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)

Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griottéray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamade (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandou (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayaud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mésmin (Georges)

Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquieu (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Pacou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)

Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)

Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Teaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thieu Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenborn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Aurox (Jean)
Mme Avic (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Bachet (Jacques)
Baekerroot (Christian)
Balligand (Guy-Michel)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinil (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billou (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaus (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brucé (Alain)
Mme Cacheux (Denise)

Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Carletel (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elic)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinet (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Micael)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessain (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durieux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)

Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourné (Jean-Pierre)
Mme Frachon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmédia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gaysot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Gocariot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herlory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)

Journet (Alain)
 Jose (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarre (André)
 Laborde (Jean)
 Laiguel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière
 (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues
 (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-
 France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Le Jaouen (Guy)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-
 Jacques)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué
 (Maurice)
 Mabéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margues (Michel)
 Martinez (Jean-Claude)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mégret (Bruno)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)

Metzinger (Charles)
 Mezandéau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora
 (Christiane)
 Mouliet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz
 (Véronique)
 Mme Nevoux
 (Paulette)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortet (Pierre)
 Mme Osselin
 (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pénicaut
 (Jean-Pierre)
 Perdomo (Ronald)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyrat (Jacques)
 Peyret (Michel)
 Peyron (Albert)
 Pezet (Michel)
 Mme Piat (Yann)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porte de la Moran-
 dière (François)
 Fortheault
 (Jean-Claude)
 Pourchon (Maurice)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quiliès (Paul)
 Ravassard (Noël)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)

Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart
 (Jacques)
 Rostolan (Michel de)
 Mme Roudy (Yvette)
 Rousset (Jean)
 Rous (Jacques)
 Saint-Pierre
 (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schenardi
 (Jean-Pierre)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzenberg
 (Roger-Gérard)
 Sergent (Pierre)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Sirgue (Pierre)
 Souchen (René)
 Mme Soum (Renée)
 Spieler (Robert)
 Mme Stievenard
 (Cisèle)
 Stirbois (Jean-Pierre)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn
 (Dominique)
 Mme Sublet
 (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain
 (Ghislaine)
 Mme Trautmann
 (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Laurent)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Wagner (Georges-Paul)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 209.

Non-votants : 5. - M. Alain Journet, Mme Catherine Lалу-
 mière, MM. Robert Le Foll, Jean-Pierre Michel et Alain
 Vivien.

Groupe R.P.R. (168) :

Pour : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président
 de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 131.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (8) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno
 Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Alard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 André (René)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Bardet (Jean)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoît (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond
 (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau
 (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Strapier
 (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Franck)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bouquet (Jean)
 Mme Boutin
 (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Branger (Jean-Guy)

Brial (Benjamin)
 Brianc (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaillé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chamougon
 (Edouard)
 Chaotelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charlé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvierre (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corzé (Roger)
 Couanau (René)
 Coupepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couturier (Roger)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Coz (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)

Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonée)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Devedjian (Patrick)
 Dhinno (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Debernard
 (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (Anatole)
 Farran (Jacques)
 Férou (Jacques)
 Ferrand (Jean-Michel)
 Ferrari (Grafton)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Fossé (Roger)
 Foyer (Jean)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Gucard d'Estaing
 (Valéry)
 Goaduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée natio-
 nale.

D'autre part :

MM. Gérard Collomb, Jean Lacombe et Michel Renard.

Mise au point au sujet du présent scrutin

MM. Gérard Collomb et Jean Lacombe, portés comme
 « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient
 voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 806)

sur le titre V de l'Etat C du projet de loi de finances pour 1968.
 (Budget de l'éducation nationale. II Recherche et enseignement
 supérieur : investissements exécutés par l'Etat.)

Nombre de votants 570
 Nombre des suffrages exprimés 570
 Majorité absolue 286

Pour l'adoption 292
 Contre 278

L'Assemblée nationale a adopté.

Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Houssio (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyeat (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denia)
Jacquemain (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperet (Gabriel)
Kergueris (Aimé)
Kifler (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Läuga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Liptowski (Jean de)

Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Elie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micau (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquain (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Pasafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)

Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhsille (Paul)
Domenech (Gabriel)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Duriéux (Jean-Paul)
Drupt (Job)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fizbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Fracbon (Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard (Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germon (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goeuriot (Colette)
Gollnisch (Bruno)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)
Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Herlory (Guy)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Claude)
Mme Hoffmann (Jacqueline)
Holeindre (Roger)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint (Muguette)
Jalkh (Jean-François)
Jalton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Joxe (Pierre)
Kuchaida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)

Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues (Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Le Jaunen (Guy)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-Jacques)
Le Pen (Jean-Marie)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Marges (Michel)
Martinez (Jean-Claude)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mégret (Bruno)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Merlicca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora (Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz (Véronique)
Mme Nevoux (Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortel (Pierre)
Mme Osselin (Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaud (Jean-Pierre)
Perdomo (Ronald)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyrat (Jacques)
Peyret (Michel)
Peyron (Albert)

Pezet (Michel)
Mme Piat (Yann)
Pierrat (Christian)
Pioçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Viocent)
Porteu de la Moran-dièrre (François)
Portehault (Jean-Claude)
Pourchoo (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Reveau (Jean-Pierre)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbaud (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Mac-Lart (Jacques)
Rostolan (Michel de)
Mme Roudy (Yvette)
Roussel (Jean)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schenardi (Jean-Pierre)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Sergent (Pierre)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Sigrue (Pierre)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Spieler (Robert)
Mme Stévenard (Gisèle)
Sturbois (Jean-Pierre)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislaine)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Laurent)
Wacheux (Marcel)
Wagner (Georges-Paul)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contra

MM.
Adevah-Pteuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asénsi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Bédet (Jacques)
Baeckeroot (Christian)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufills (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérgogovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Besson (Michel)
Besson (Louis)

Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bompard (Jacques)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Ceyrac (Pierre)

Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chanfrault (Guy)
Bocquet (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevénement (Jean-Pierre)
Clomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clerc (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Descaves (Pierre)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

M. Alain Journet, Mme Catherine Lalumière, MM. Robert Le Foll, Jean-Pierre Michel, Michel Renard et Alain Vivien.

Mise au point eu sujet du présent scrutin

M. Alain Journet, Mme Catherine Lalumière, MM. Robert Le Foll, Jean-Pierre Michel et Alain Vivien, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 806)

sur le titre VI de l'Etat C du projet de loi de finances pour 1988.
(Budget de l'éducation nationale. II Recherche et enseignement supérieur : subventions d'investissement accordées par l'Etat.)

Nombre de votants 573
Nombre des suffrages exprimés 573
Majorité absolue 287

Pour l'adoption 291
Contre 282

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (214) :**

Contre : 213.

Non-votant : 1. - M. Dominique Strauss-Kahn.

Groupe R.P.R. (168) :

Pour : 155.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Régis Perbet et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (131) :

Pour : 131.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (8) :

Pour : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer, et André Thien Ah Koon.

Contre : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

MM.	Bichet (Jacques)	Cazalet (Robert)
Abelin (Jean-Pierre)	Bigeard (Marcel)	César (Gérard)
Allard (Jean)	Birraux (Claude)	Chammougou (Edouard)
Alphandéry (Edmond)	Blanc (Jacques)	Chantelat (Pierre)
André (René)	Bleuler (Pierre)	Charbonnel (Jean)
Auberger (Philippe)	Blot (Yvan)	Charié (Jean-Paul)
Aubert (Emmanuel)	Blum (Roland)	Charles (Serge)
Aubert (François d')	Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Charroppin (Jean)
Audinot (Gautier)	Bollengier-Stragier (Georges)	Charton (Jacques)
Bachelet (Pierre)	Bonhomme (Jean)	Chasseguet (Gérard)
Barate (Claude)	Borotra (Franck)	Chastagnol (Alain)
Barbier (Gilbert)	Bourg-Broc (Bruno)	Chauvierre (Bruno)
Bardet (Jean)	Bousquet (Jean)	Chollet (Paul)
Barnier (Michel)	Maé Boutin (Christine)	Chometon (Georges)
Barre (Raymond)	Bouvard (Loïc)	Claissé (Pierre)
Barrot (Jacques)	Bouvet (Henri)	Clément (Pascal)
Baudis (Pierre)	Branger (Jean-Guy)	Cointat (Michel)
Baumel (Jacques)	Brial (Benjamin)	Colin (Daniel)
Bayard (Henri)	Briane (Jean)	Colombier (Georges)
Bayrou (François)	Briant (Yvon)	Corrèze (Roger)
Beaujean (Henri)	Brocard (Jean)	Couanau (René)
Beaumont (René)	Brochard (Albert)	Couepel (Sébastien)
Bécar. (Marc)	Bruné (Paulin)	Cousin (Bertrand)
Bechter (Jean-Pierre)	Bussereau (Dominique)	Couturier (Roger)
Bégault (Jean)	Cabal (Christian)	Couve (Jean-Michel)
Béguet (René)	Caro (Jean-Marie)	Couveinhes (René)
Benoit (René)	Carré (Antoine)	Cozan (Jean-Yves)
Benouville (Pierre de)	Cassabel (Jean-Pierre)	Cuq (Henri)
Bernard (Michel)	Cavaillé (Jean-Charles)	Daillet (Jean-Marie)
Bernardet (Daniel)		Dalbos (Jean-Claude)
Bernard-Reymond (Pierre)		Debré (Bernard)
Besson (Jean)		

Debré (Jean-Louis)	Mme d'Harcourt (Florence)
Debré (Michel)	Hardy (Francis)
Dehaine (Arthur)	Hart (Joël)
Deislange (Jean-Pierre)	Hersant (Jacques)
Delatre (Georges)	Hersant (Robert)
Delattre (Francis)	Houssin (Pierre-Rémy)
Delevoye (Jean-Paul)	Mme Hubert (Elisabeth)
Delfosse (Georges)	Hunault (Xavier)
Delmar (Pierre)	Hyst (Jean-Jacques)
Demange (Jean-Marie)	Jacob (Lucien)
Demuyneck (Christian)	Jacquat (Denis)
Deniau (Jean-François)	Jacquemin (Michel)
Deniau (Xavier)	Jacquot (Alain)
Deprez (Charles)	Jean-Baptiste (Henry)
Deprez (Léonce)	Jéandon (Maurice)
Dermaux (Stéphane)	Jegou (Jean-Jacques)
Desanlis (Jean)	Julia (Didier)
Devedjian (Patrick)	Kaspereit (Gabriel)
Dhinnin (Claude)	Kerguéris (Aimé)
Diebold (Jean)	Kiffer (Jean)
Diméglio (Willy)	Kilfa (Joseph)
Dominati (Jacques)	Koehl (Emile)
Dousset (Maurice)	Kuster (Gérard)
Drut (Guy)	Labbé (Claude)
Dubernard (Jean-Michel)	Lacarin (Jacques)
Dugoin (Xavier)	Lachenaud (Jean-Philippe)
Durand (Adrien)	Laffleur (Jacques)
Durieux (Bruno)	Lamant (Jean-Claude)
Durr (André)	Lamassoure (Alain)
Ehrmann (Charles)	Lauga (Louis)
Falala (Jean)	Legendre (Jacques)
Fanton (André)	Legras (Philippe)
Farran (Jacques)	Léonard (Gérard)
Féron (Jacques)	Léontieff (Alexandre)
Ferrand (Jean-Michel)	Lepercq (Arnaud)
Ferrari (Gratien)	Lévy (Charles)
Fèvre (Charles)	Fillon (François)
Fillon (François)	Fossé (Roger)
Foussé (Roger)	Foyer (Jean)
Foyer (Jean)	Fréville (Yves)
Fréville (Yves)	Fritch (Edouard)
Frich (Edouard)	Fuchs (Jean-Paul)
Fuchs (Jean-Paul)	Galley (Robert)
Galley (Robert)	Gantier (Gilbert)
Gantier (Gilbert)	Gastines (Henri de)
Gastines (Henri de)	Gaudin (Jean-Claude)
Gaudin (Jean-Claude)	Gaulle (Jean de)
Gaulle (Jean de)	Geng (Francis)
Geng (Francis)	Gengenwin (Germain)
Gengenwin (Germain)	Ghyzel (Michel)
Ghyzel (Michel)	Giscard d'Estaing (Valéry)
Giscard d'Estaing (Valéry)	Goasduff (Jean-Louis)
Goasduff (Jean-Louis)	Godefroy (Pierre)
Godefroy (Pierre)	Godfrain (Jacques)
Godfrain (Jacques)	Gonelle (Michel)
Gonelle (Michel)	Gorse (Georges)
Gorse (Georges)	Gougy (Jean)
Gougy (Jean)	Goulet (Daniel)
Goulet (Daniel)	Gnignon (Gérard)
Gnignon (Gérard)	Gnotteray (Alain)
Gnotteray (Alain)	Grussenmeyer (François)
Grussenmeyer (François)	Guéna (Yves)
Guéna (Yves)	Guichard (Olivier)
Guichard (Olivier)	Guichon (Lucien)
Guichon (Lucien)	Haby (René)
Haby (René)	Hamaide (Michel)
Hamaide (Michel)	Hannoun (Michel)
Hannoun (Michel)	

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Arrighi (Pascal)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marc)

Moyne-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ormano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoul (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Villiers (Philippe de)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weissenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

Bachelot (François)	Bassinat (Philippe)
Badet (Jacques)	Beaufils (Jean)
Baeckeroot (Christian)	Bèche (Guy)
Balligand (Jean-Pierre)	Bellon (André)
Bapt (Gérard)	Belorgey (Jean-Michel)
Barailla (Régis)	Bérégovoy (Pierre)
Bardin (Bernard)	Bernard (Pierre)
Barrau (Alain)	Berson (Michel)
Barthe (Jean-Jacques)	Besson (Louis)
Bartolone (Claude)	Billardon (André)
	Billon (Alain)

Bockel (Jean-Marie)	Descaves (Pierre)	Hervé (Michel)	Malandain (Guy)	Pesce (Rodolphe)	Sanmarco (Philippe)
Bocquet (Alain)	Deschamps (Bernard)	Hoarau (Claude)	Malvy (Martin)	Peuziat (Jean)	Santrout (Jacques)
Bompard (Jacques)	Deschaux-Beaume (Freddy)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Marchais (Georges)	Peyrat (Jacques)	Sapin (Michel)
Bonnemaison (Gilbert)	Dessein (Jean-Claude)	Holeindre (Roger)	Marchand (Philippe)	Peyret (Michel)	Sarre (Georges)
Bonnet (Alain)	Destrade (Jean-Pierre)	Huguet (Roland)	Margnes (Michel)	Peyron (Albert)	Schenardi (Jean-Pierre)
Bonrepaux (Augustin)	Dhaille (Paul)	Mme Jacq (Marie)	Martinez (Jean-Claude)	Pezet (Michel)	Schreiner (Bernard)
Bordu (Gérard)	Domenech (Gabriel)	Mme Jacquaint (Muguette)	Mas (Roger)	Mme Piat (Yann)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
Borel (André)	Douyère (Raymond)	Jalkh (Jean-François)	Mauroy (Pierre)	Pierret (Christian)	Sergent (Pierre)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Drouin (René)	Jalton (Frédéric)	Mégret (Bruno)	Pinçon (André)	Mme Sicaud (Odile)
Boucheron (Jean- Michel) (Charente)	Ducolné (Guy)	Janetti (Maurice)	Mellick (Jacques)	Pistre (Charles)	Siffre (Jacques)
Boucheron (Jean- Michel) (Ille-et-Vilaine)	Mme Dufoix (Georgina)	Jaros (Jean)	Menga (Joseph)	Porteu de la Moran- dière (François)	Souchun (René)
Bourguignon (Pierre)	Dumas (Roland)	Jospin (Lionel)	Mercieca (Paul)	Porthault (Jean-Claude)	Mme Soum (Renée)
Brune (Alain)	Dumont (Jean-Louis)	Joscelin (Charles)	Mermaz (Louis)	Pourchon (Maurice)	Spieler (Robert)
Mme Cacheux (Denise)	Durieux (Jean-Paul)	Journet (Alain)	Métais (Pierre)	Prat (Henri)	Mme Stiévenard (Gislèle)
Calmat (Alain)	Durupt (Job)	Kucheida (Jean-Pierre)	Metzinger (Charles)	Proveux (Jean)	Stirbois (Jean-Pierre)
Cambolive (Jacques)	Emmanuelli (Henri)	Labarrère (André)	Mexandeau (Louis)	Puaud (Philippe)	Stiri (Olivier)
Carraz (Roland)	Évin (Claude)	Labarde (Jean)	Michel (Claude)	Queyranne (Jean-Jack)	Mme Sublet (Marie-Josèphe)
Cartelet (Michel)	Fabius (Laurent)	Lacombe (Jean)	Mitterrand (Gilbert)	Quilès (Paul)	Sueur (Jean-Pierre)
Cassaing (Jean-Claude)	Faugaret (Alain)	Laignel (André)	Montdargent (Robert)	Ravassard (Noël)	Tavernier (Yves)
Castor (Élie)	Fizbin (Henri)	Lajoinie (André)	Mme Mora (Christiane)	Reveau (Jean-Pierre)	Théaudin (Clément)
Cathala (Laurent)	Fiterman (Charles)	Mme Lalumière (Catherine)	Moulinet (Louis)	Rigou (Marcel)	Mme Toutain (Ghislaine)
Césaire (Aimé)	Fleury (Jacques)	Lambert (Jérôme)	Moutoussamy (Ernest)	Rimbault (Jacques)	Mme Trautmann (Catherine)
Ceyrac (Pierre)	Florian (Roland)	Lambert (Michel)	Nallet (Henri)	Rocard (Michel)	Vadepied (Guy)
Chaboche (Dominique)	Forgues (Pierre)	Lang (Jack)	Natiez (Jean)	Rodet (Alain)	Vauzelle (Michel)
Chambrun (Charles de)	Fourré (Jean-Pierre)	Laurain (Jean)	Mme Neiertz (Véronique)	Roger-Machart (Jacques)	Vergès (Laurent)
Chantault (Guy)	Mme Frachon (Martine)	Laurissergues (Christian)	Mme Nevoux (Paulette)	Rostolan (Michel de)	Vivien (Alain)
Chapuis (Robert)	Franceschi (Joseph)	Lavédrine (Jacques)	Nucci (Christian)	Mme Roudy (Yvette)	Wacheux (Marcel)
Charzat (Michel)	Frèche (Georges)	Le Baill (Georges)	Oehler (Jean)	Roussel (Jean)	Wagner (Georges-Paul)
Chauveau (Guy-Michel)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Mme Lecuir (Marie- France)	Ortet (Pierre)	Roux (Jacques)	Welzer (Gérard)
Chénard (Alain)	Freulet (Gérard)	Le Déaut (Jean-Yves)	Mme Osselin (Jacqueline)	Saint-Pierre (Dominique)	Worms (Jean-Pierre)
Chevallier (Daniel)	Fuchs (Gérard)	Ledran (André)	Patriat (François)	Sainte-Mane (Michel)	Zuccarelli (Émile)
Chevènement (Jean- Pierre)	Garmendia (Pierre)	Le Drian (Jean-Yves)	Pénicaud (Jean-Pierre)		
Chomat (Paul)	Mme Gaspard (Françoise)	Le Foll (Robert)	Perdomo (Ronald)		
Chouat (Didier)	Gayssot (Jean-Claude)	Lefranc (Bernard)			
Chupin (Jean-Claude)	Germon (Claude)	Le Garrec (Jean)			
Clert (André)	Giard (Jean)	Le Jaouen (Guy)			
Coffineau (Michel)	Giovannelli (Jean)	Lejeune (André)			
Collin (Georges)	Mme Goeuriot (Colette)	Le Meur (Daniel)			
Collomb (Gérard)	Göllnisch (Bruno)	Lemoine (Georges)			
Colonna (Jean-Hugues)	Gourmelon (Joseph)	Lengagne (Guy)			
Combrisson (Roger)	Goux (Christian)	Leonetti (Jean- Jacques)			
Crépeau (Michel)	Gouze (Hubert)	Le Pen (Jean-Marie)			
Mme Cresson (Edith)	Gremetz (Maxime)	Le Pensac (Louis)			
Darinet (Louis)	Grimont (Jean)	Mme Leroux (Ginette)			
Dehoux (Marcel)	Guyard (Jacques)	Leroy (Roland)			
Delebarre (Michel)	Hage (Georges)	Loncle (François)			
Delehedde (André)	Herliou (Guy)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)			
Derosier (Bernard)	Hermu (Charles)	Mahéas (Jacques)			
	Hervé (Edmond)				

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

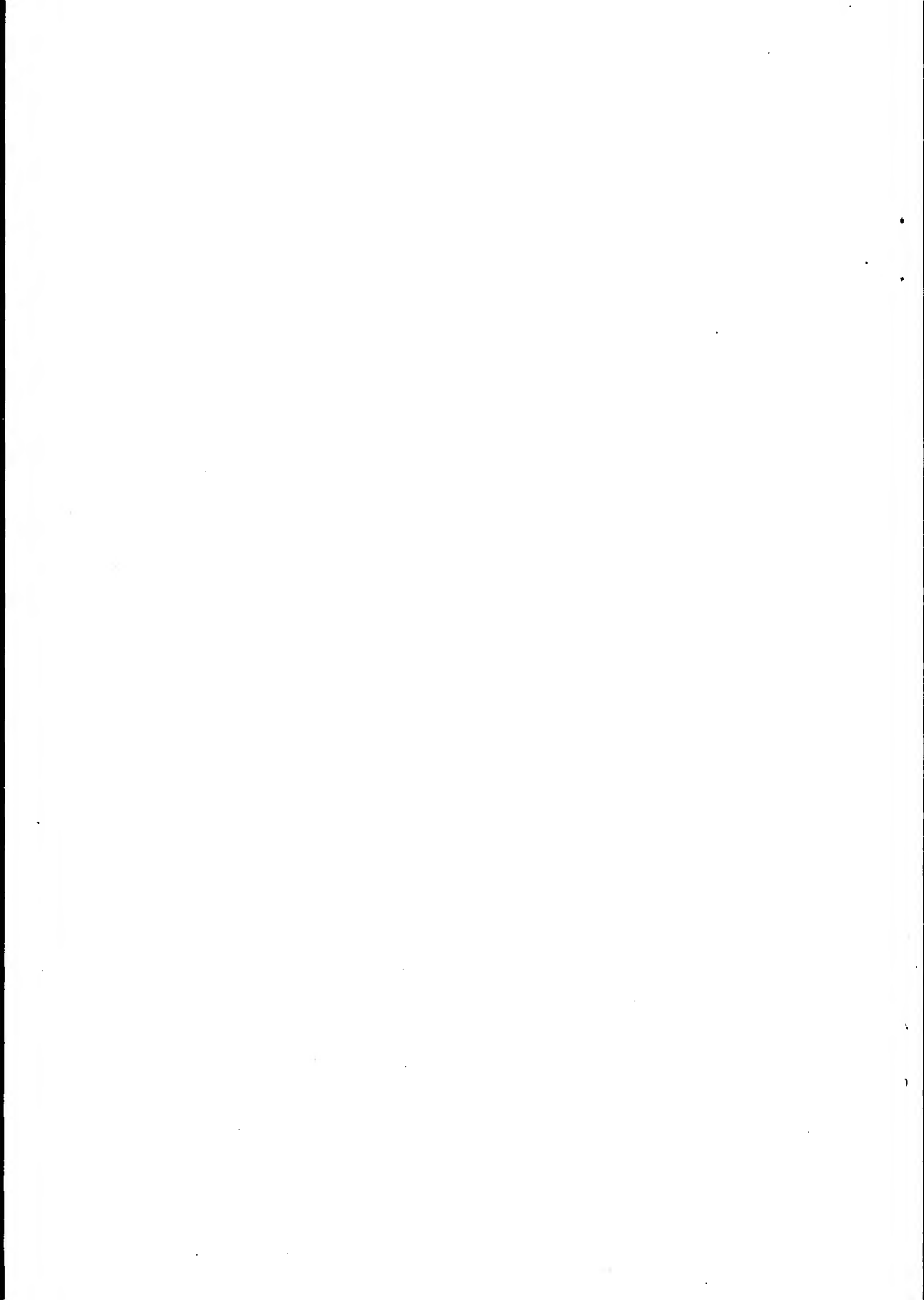
M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Régis Perbet, Michel Renard et Dominique Strauss-Kahn.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Dominique Strauss-Kahn, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 en	106	062	
32	Questions..... 1 an	106	564	
83	Table compte rendu.....	52	86	
83	Table questions.....	52	86	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	536	
36	Questions..... 1 an	96	348	
96	Table compte rendu.....	52	81	
96	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	670	1 636	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31
 Administration : (1) 45-75-81-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

